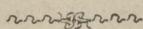
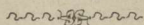


Université de Liège

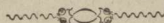


ANNÉE ACADÉMIQUE 1891-92



OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

13 OCTOBRE 1891



DISCOURS INAUGURAL & RAPPORT

DE

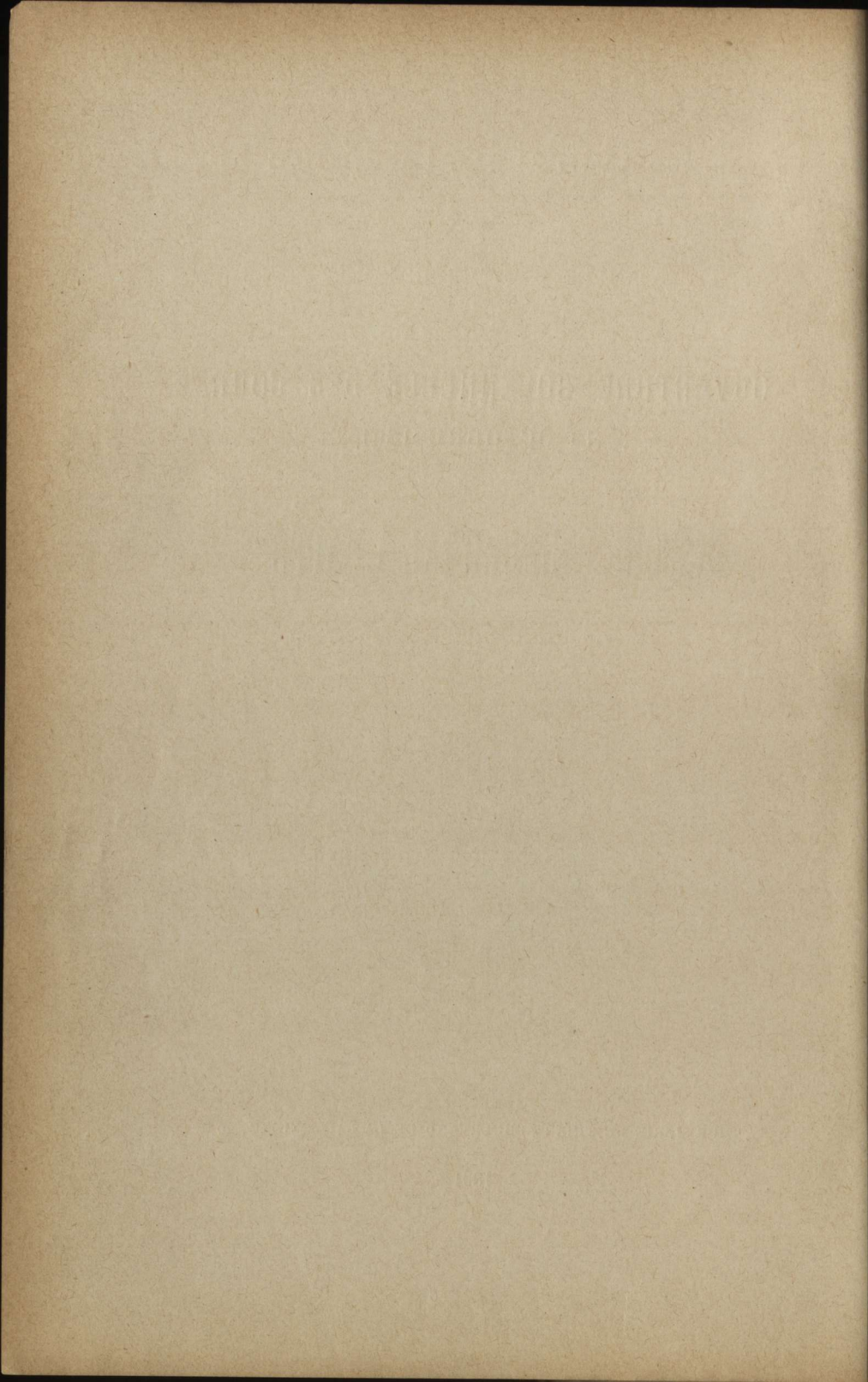
M. L. ROERSCH, recteur sortant



LIÈGE

IMPRIMERIE DE THIER, BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE, 10

—
1891



LA
CONSTITUTION D'ATHÈNES

JUSQU'A

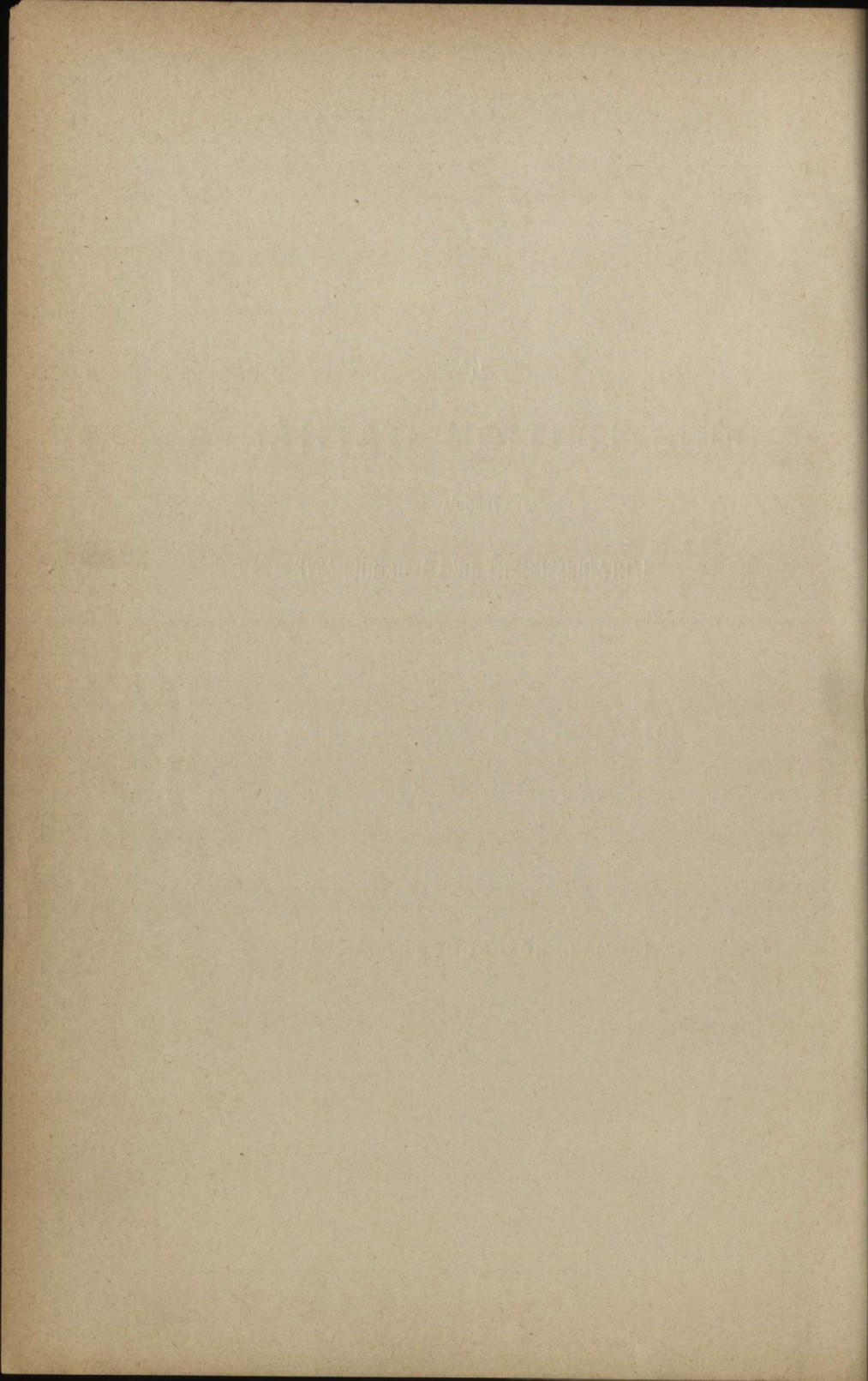
L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE

DISCOURS INAUGURAL

PRONONCÉ A LA SALLE ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

LE 13 OCTOBRE 1891

Par M. L. ROERSCH, recteur sortant



Messieurs,

Grand fut l'émoi du monde savant, lorsque vers 1820 parurent les *Institutes* de Gaius et le traité de Cicéron sur la République. Ces ouvrages, si heureusement retrouvés dans des manuscrits palimpsestes de Vérone et du Vatican, furent le point de départ d'une longue série d'études, qui permirent d'asseoir sur des bases plus certaines nos connaissances des institutions politiques de Rome et l'histoire du droit romain.

Toute aussi féconde promet d'être, pour l'étude des institutions d'Athènes, la découverte qui vient d'être faite au *British Museum* de Londres, et que M. Kenyon, un des savants attachés à ce grand dépôt littéraire, a livrée à la publicité au commencement de cette année. Dans une liasse de papyrus achetés en Égypte pour le compte du gouvernement anglais se rencontraient quatre rouleaux contenant au recto des comptes de recettes et de dépenses datés de la 11^e année du règne de Vespasien, c'est-à-

dire de l'an 78 de notre ère, et portant au verso un écrit grec d'un auteur inconnu. Après un examen attentif du texte, les hellénistes du Musée britannique reconnurent que le livre avait pour objet la république athénienne, et ils y retrouvèrent la plupart des passages cités par Plutarque et plusieurs grammairiens, comme tirés d'un écrit d'Aristote sur la même matière.

Nous savons que ce génie universel, non content de parcourir le vaste domaine des sciences naturelles, avait porté ses investigations sur les diverses manifestations de la vie et de la société humaines. Dans sa *Politique*, il avait comparé les principales formes de gouvernement et recherché l'État qui paraissait le plus propre à réaliser le bonheur et à répondre ainsi à la véritable destinée de l'homme. A côté de cette œuvre philosophique, figure dans le catalogue de ses écrits un grand ouvrage, intitulé *Πολιτεῖαι*, décrivant la constitution de 158 cités différentes. Tout porte à croire que le livre souvent cité sous le nom de *Ἀθηναίων πολιτεία* en ait fait partie.

Aux yeux des historiens et grammairiens grecs postérieurs à Aristote, il avait une valeur capitale : ils s'en servent de préférence, quand ils ont à élucider un point quelconque des institutions athéniennes ; les modernes n'attachaient pas moins de prix aux témoignages qui remontent à cette source, et déploraient vivement la perte d'un ouvrage, qui aurait éclairé bien des côtés obscurs des antiquités politiques d'un État si intéressant. On ne saurait donc trop se féliciter de l'heureuse circonstance qui l'a remis au jour, ni montrer assez de reconnaissance au savant qui a su déchiffrer un texte d'une lecture extrêmement difficile et le mettre à la portée du public lettré.

Depuis la publication de l'ouvrage, des doutes se sont

élevés sur la personne de son auteur. Les anciens le citent unanimement sous le nom d'Aristote ; mais combien de fois n'a-t-on pas attribué à un chef d'école des œuvres sorties de la main de ses élèves ? Nous ne voyons pas de motif pour récuser le témoignage de l'antiquité. Pourtant la question est délicate et réclame un long et minutieux examen ; le moment de la trancher ne paraît pas encore venu. Elle présente, du reste, plus d'intérêt au point de vue littéraire que sous le rapport historique, que nous considérons seul ici. Pour l'historien, ce qui importe, c'est moins la personne de l'écrivain que la valeur des sources dont dérivent ses informations ; or, quel que soit l'auteur du nouveau traité, il semble avoir emprunté ses renseignements aux écrits les plus autorisés, souvent aux archives mêmes de l'État athénien.

On s'attendait à trouver dans le papyrus de Londres une simple description des institutions politiques ; on a été agréablement surpris d'y lire, en outre, le récit des diverses phases que la constitution d'Athènes a traversées, avant de prendre la forme qu'elle avait vers 325 avant J.-C., époque où le traité a été rédigé. Ce récit rehausse singulièrement l'intérêt du livre : il offre l'unique exemple d'un essai d'histoire constitutionnelle qui nous soit parvenu de l'antiquité ; il est écrit dans un style coulant, avec une clarté et une élégance qu'on n'était pas habitué à rencontrer dans les œuvres du philosophe de Stagyre ; il nous donne sur l'histoire interne d'Athènes des aperçus nouveaux, qui en facilitent l'intelligence.

L'intérêt provoqué par la récente découverte nous a engagé à vous entretenir quelques instants d'une partie de cette histoire et à tracer à grands traits, en recourant au texte du nouveau document, le tableau des diverses constitutions athéniennes jusqu'à l'établissement complet de la démocratie.

La première forme de gouvernement à Athènes, comme dans tous les États grecs, fut la royauté. Les poèmes homériques nous en offrent une image fidèle : le roi ou βασιλεύς, ainsi nommé parce qu'il conduit à la guerre ses λαοί ou hommes d'armes, concentre dans ses mains l'autorité militaire, judiciaire et religieuse. Il lui arrive de convoquer le peuple à une assemblée, mais seulement pour stimuler son zèle et lui faire de simples communications. Il n'agit guère sans prendre l'avis d'un conseil choisi par lui parmi les chefs des familles nobles, mais il est libre de rejeter cet avis. Le pouvoir appartient à lui seul, il l'a reçu de Zeus et le transmet à ses descendants. Néanmoins, la monarchie contenait déjà en germe les organismes politiques qui domineront dans la suite, à savoir le conseil et l'assemblée.

Peu à peu, le conseil réussit à se rendre indépendant, à diminuer le pouvoir souverain du monarque. Dans l'Odysée, les nobles prétendent avoir le même droit que lui au titre et à la dignité de roi. Bientôt, nous voyons partout dans la Grèce le gouvernement du βασιλευς remplacé par celui d'un sénat aristocratique. D'après la tradition, la révolution se serait accomplie à Athènes par une manifestation de respect pour le dévouement de Codrus; personne après lui n'aurait paru digne de porter le nom de roi. La critique moderne avait relégué depuis longtemps cette histoire dans le domaine des fables; la vérité nous paraît maintenant dans tout son éclat.

Nous voyons, par le traité d'Aristote, comment le conseil du roi d'Athènes plaça d'abord à côté de lui un commandant à la guerre ou *Polémarque*, sous prétexte qu'il n'avait pas les qualités militaires voulues; comment il lui adjoignit ensuite un magistrat ou *Archonte* chargé de l'administration civile, et ne conserva guère au roi que ses attributions religieuses. De même, il ne respecta plus le principe de l'hérédité; la royauté devint élective et, dans la suite, passa

de la famille régnante à d'autres familles nobles. Puis la durée du pouvoir fut restreinte : de viagère, l'autorité des trois chefs de l'État devint décennale, et enfin annuelle. L'ambition de la noblesse pouvait ainsi se donner plus libre carrière; pour la satisfaire encore davantage, on donna aux trois souverains annuels six nouveaux collègues, qui reçurent le nom de *thesmothètes* et qui jugeaient les procès d'après des règles établies par eux-mêmes. Le monarque était ainsi remplacé par neuf gouvernants, et le premier d'entre eux, le président de la république, n'était pas celui qui avait conservé le titre de roi; c'était le chef de l'administration civile portant simplement le nom d'Archonte.

Aristote nous apprend en outre deux détails nouveaux : les neuf archontes étaient choisis par le conseil, dont le siège était déjà la colline d'Arès ou de Mars, d'où lui vint le nom d'Aréopage. En sortant de charge, les archontes entraient dans le conseil, pour en faire partie jusqu'à la fin de leurs jours; il est même probable, quoique le traité ne le dise pas, qu'ils avaient été pris dans le sein de l'Aréopage, qu'ils constituaient une commission gouvernementale de cette assemblée, et que celle-ci se complétait, par cooptation, parmi les membres de la noblesse.

Le peuple avait plutôt perdu que gagné au changement de régime : l'Aréopage exerçait le gouvernement au profit exclusif de la caste à laquelle il appartenait. Au commencement du septième siècle, l'oligarchie se trouva en présence d'une crise sociale, qu'elle fut incapable de conjurer : par suite d'une situation économique dont nous ignorons la cause, les fermiers furent dans l'impuissance de fournir leurs redevances; les petits propriétaires furent obligés d'hypothéquer leurs biens et de contracter des dettes. Partout dans l'Attique, on voyait des poteaux fixés dans les champs en signe de leur asservissement. A tout instant,

des débiteurs étaient réduits à vendre leurs femmes et leurs enfants, pour assouvir des créanciers impitoyables ; à défaut de biens, ils hypothéquaient leur propre corps, et s'ils ne pouvaient remplir leurs obligations, ils étaient forcés de travailler dans les chaines pour le compte du créancier ; les insolubles qui n'avaient contracté aucun engagement semblable, étaient vendus comme esclaves à l'étranger (1). La misère enfin était générale, et l'on réclamait à grands cris une législation plus équitable, un exercice moins cruel de la justice. Cylon, gendre de Théagène, tyran de Mégare, crut le moment favorable pour établir également la tyrannie à Athènes ; sa tentative échoua, mais elle prouva à la noblesse la nécessité de certaines concessions, et le Conseil chargea, en 624, le thesmothète Dracon d'élaborer un code de lois.

On avait cru, jusqu'ici, que ce législateur s'était borné à mettre par écrit et à codifier, en les maintenant dans leur rigueur antique, les règles des thesmothètes précédents, abandonnées aux incertitudes de la tradition orale. Le nouveau traité lui attribue, de plus, un rôle politique d'une portée considérable. Jusqu'alors, l'exercice du pouvoir avait été réservé aux nobles ; Dracon le rendit accessible à tous ceux qui étaient en état de fournir une armure complète et qui possédaient, par conséquent, certain degré de fortune. Ainsi l'autorité ne se trouva plus fondée

(1) Solon distingue, dans les vers cités ch. 12, entre les débiteurs insolubles vendus à l'étranger et ceux qui travaillaient comme esclaves dans l'Attique ; aux derniers s'applique sans doute l'expression d'Aristote, ch. 2 : « Ils avaient lié leurs corps aux créanciers », et c'est ce qui nous porte à croire qu'il y avait entre ces deux catégories de malheureux une différence analogue à celle qui séparait à Rome les *nexi* et les *addicti*.

sur la naissance, mais sur la richesse. L'aristocratie, selon la terminologie grecque, était devenue une timocratie.

Cette évolution se produisit, à la même époque, dans un grand nombre de cités helléniques : à Cyme, notamment, et à Colophon, le pouvoir fut remis à un conseil de mille membres appartenant aux citoyens les plus aisés. Zaleucus introduisit une disposition analogue dans la constitution des Locriens d'Italie. Le développement du commerce et de l'industrie avait fait surgir une nouvelle catégorie de riches, jaloux de partager les privilèges de la noblesse ; les nobles d'Athènes devaient être d'autant plus disposés à les admettre au gouvernement que le mécontentement populaire devenait plus intense, et qu'il importait de fortifier la digue destinée à contenir les flots menaçants.

La mesure politique que le manuscrit de Londres attribue à Dracon, est donc conforme à la marche générale des événements, et nous ne voyons aucun motif pour refuser de croire, sur ce point, à l'affirmation de l'écrivain. Nous le croyons aussi quand il nous montre le Conseil de l'Aréopage chargé par Dracon de veiller spécialement à ce que les magistrats jugent d'après les lois, et constituant une Cour d'appel, à laquelle chacun pouvait recourir, lorsqu'il se croyait victime de quelque injustice. Mais nous ne saurions ajouter foi aux détails incohérents qu'on lit dans le texte sur la fortune que devaient posséder les divers magistrats, sur les conditions à remplir par les candidats aux fonctions de stratège, sur un conseil de 400 ou 401 membres tirés au sort, sur l'amende à payer par les conseillers absents aux séances de ce conseil ou de l'assemblée du peuple, amende évaluée à 3, 2 et 1 drachmes, selon la classe de recensement à laquelle ils appartenaient. Nous savons pertinemment que, dans la législation de Dracon, les amendes n'étaient pas calculées en argent, mais en bétail (Pollux, IX, 61) ;

Plutarque, qui avait le traité d'Aristote sous les yeux, attribue formellement à Solon l'institution du conseil des 400, et il est difficile de comprendre autrement les paroles mêmes de notre auteur, dans la partie du livre où il est question du premier fondateur de la démocratie ; enfin, les stratèges mentionnés ici ne furent établis qu'après Clisthène, selon le propre témoignage d'Aristote.

D'autre part, cette partie du traité est, de toutes, celle dont le texte est le plus fautif : le copiste semble avoir rencontré ici un passage fort difficile à lire. Peut-être sommes-nous en présence de la transcription, telle quelle dans le texte d'une note marginale. Nous sommes donc d'accord avec MM. Headlam (*Classical Review*, avril 1891) et Théodore Reinach (*Revue des études grecques*, nos 13 et 14), pour admettre ici l'œuvre d'un interpolateur, mais, selon nous, elle ne s'étendrait que sur une partie du chapitre.

Aristote ne nous dit pas comment les hoplites furent appelés à participer au gouvernement. On serait tenté de supposer qu'ils formaient une assemblée indépendante du conseil de l'Aréopage, une sorte d'éclésié, ayant pour mission principale l'élection à l'archontat et aux fonctions inférieures ; mais le traité dit clairement qu'avant Solon, les archontes étaient choisis par l'Aréopagé (ch. 8). Tout porte à croire que Dracon permit simplement au Conseil d'admettre dans son sein des hoplites non nobles, en cas de places vacantes, et qu'il ne modifia en aucune façon l'organisme de l'État. Rien ne semblait donc changé à la forme du gouvernement, et c'est ainsi que l'auteur du dernier chapitre du second livre de *la Politique* a pu dire que Dracon écrivit ses lois pour la constitution existante. D'un autre côté, Cicéron énumère Dracon parmi les fondateurs de la république athénienne (*Rep.* II, 1), et un dialogue,

faussement attribué, il est vrai, à Platon, mentionne, comme appartenant aux temps anciens, la constitution de ce législateur à côté de celle de Clisthène (*Axiochus*, p. 365 D). L'existence d'une réforme politique de Dracon ne repose donc pas sur le seul témoignage de notre traité.

Quoi qu'il en soit, la législation de 624 ne porta aucun remède à la crise économique : les débiteurs, dit Aristote, continuaient d'être enchaînés, et le sol de l'Attique resta entre les mains d'un petit nombre. L'agitation et les troubles étaient loin d'être calmés. Les rixes étaient incessantes, les revendications terribles. Dans ces redoutables circonstances, on eut recours à Solon, qui, dans ses élégies, avait prêché une réconciliation au moyen de concessions réciproques. Il fut nommé premier archonte en 594 et reçut la mission de reconstituer l'État, avec plein pouvoir de conserver ou d'abolir la législation existante.

Tout d'abord Solon résolut de guérir les misères du peuple par un remède radical : il abolit les dettes publiques et privées, enleva les poteaux signes des champs hypothéqués, délivra les citoyens courbés, dans les chaînes, sous un travail servile, racheta ceux qui étaient vendus à l'étranger, défendit à tout jamais de prêter de l'argent en prenant en gage le corps du débiteur.

Il reforma ensuite la constitution dans un sens démocratique, mais avec de nombreux tempéraments. A la base du gouvernement, il établit une assemblée du peuple, ἐκκλησία. Les citoyens étaient divisés en quatre classes censitaires, selon qu'ils récoltaient sur leurs terres 500, 300, 200 ou moins de 200 mesures de blé, de vin ou d'huile (1); tous assistent à l'assemblée sans distinction de cens, donc sans

(1) Cette division, établie dans un but purement fiscal, existait déjà avant Solon.

exception. Sous les gouvernements précédents, le peuple n'avait été convoqué que pour recevoir des ordres, maintenant c'est de lui qu'émanent tous les pouvoirs. L'assemblée choisit les candidats aux magistratures; pour l'archontat, elle élit quarante candidats (1), mais elle ne peut les prendre que parmi les citoyens de la première classe; pour les

(1) Le paragraphe de notre traité qui attribue à Solon la combinaison de l'élection et du tirage au sort dans la désignation des magistrats, a été déclaré apocryphe par M. Th. Reinach dans l'article de la Revue citée plus haut. Il le déclare d'abord en contradiction avec des passages de la *Politique*, où Solon est dit avoir institué l'élection des magistrats par le peuple. Nous ne voyons pas ce désaccord: avant Solon, les archontes étaient nommés par l'Aréopage, Solon les fait désigner par le peuple. Le choix des candidats peut parfaitement être indiqué par le terme d'élection (*αἵρεσις*). Au § 26, dans un passage dont M. Reinach ne conteste pas l'authenticité, la même expression est appliquée à ce mode de nomination. Mais, dit le savant helléniste, le procédé décrit au chap. 8 est aussi en contradiction avec le § 22 de notre ouvrage. On y lit: « L'année suivante, pour la première fois depuis la tyrannie, on nomma par la fève les neuf archontes par tribus, hors des candidats choisis par le peuple parmi les pentakosiomedimnes. » Il suffit de citer le passage pour montrer qu'il ne contient rien qui soit contraire au contenu du § 8. Le système institué par Solon fut aboli après la tyrannie et rétabli en 487. Une troisième objection est énoncée en ces termes: « Les luttes politiques si ardentes et si prolongées qui remplirent l'intervalle entre la législation de Solon et la tyrannie de Pisistrate, luttes dont l'enjeu, suivant la remarque même d'Aristote, était toujours la possession de l'archontat, deviennent inexplicables si cette magistrature était le prix du sort, fût-ce au second degré. » La lutte portait, non sur le choix des archontes en général, mais sur celui du premier archonte, du véritable chef de l'État; le texte le dit clairement. En admettant qu'il était choisi par le collège, après le tirage au sort de ses membres, on s'explique suffisamment les tiraillements entre les trois partis et la difficulté d'arriver à une nomination.

magistratures d'ordre inférieur, son choix peut s'étendre sur la seconde et la troisième classes ; la quatrième est exclue des fonctions publiques. Les neuf archontes sont tirés au sort parmi les quarante citoyens désignés, mais il est probable qu'ils élisaient entre eux le premier archonte ou le président de la République.

L'assemblée reçut aussi le droit de demander compte de leur gestion aux magistrats sortants et celui de rendre des décrets, mais elle ne pouvait voter qu'après délibération préalable d'une autre assemblée plus restreinte, d'un conseil de 400 membres, choisis par le peuple parmi les citoyens âgés d'au moins trente ans.

Comme contre-poids au pouvoir populaire, Solon conserva le conseil de l'Aréopage, composé toujours des anciens archontes, pour garder les lois et surveiller les mœurs, lui donnant même le droit de frapper d'une peine sans en ajouter le motif. Par contre, il ne se contenta pas de la juridiction sur les magistrats, que Dracon lui avait octroyée et dont, sans doute, il n'avait fait qu'un usage fort modeste. Il donna le droit de juger en appel à un jury national, dans lequel il admit tous les citoyens sans distinction de classe, jury qui devait offrir au peuple des garanties bien plus certaines contre l'arbitraire. Le pouvoir d'y siéger contribua le plus, selon Aristote, à établir la domination populaire ; une fois maître du vote judiciaire, le peuple devint peu à peu maître du gouvernement.

Ni les mesures d'ordre social, ni le système d'équilibre politique inauguré par Solon, ne rétablirent la paix dans l'État ; il se trouva divisé en trois partis, celui des modérés, celui de l'oligarchie et celui de la démocratie, correspondant à trois portions du territoire, la côte, la plaine et la montagne. Après quatre années de tranquillité relative, les troubles recommencèrent ; la nomination du

premier archonte avait surtout le privilège de passionner les esprits ; elle ne divisait pas seulement le collège qui devait y procéder, mais la cité tout entière. Deux fois, en 589 et en 584, le manque d'entente rendit la nomination impossible. Damasias, élu en 582, prolongea son pouvoir pendant deux ans, et dut être dépossédé par la force. On résolut ensuite de nommer dix archontes, dont cinq seraient fournis par la noblesse, trois par l'agriculture, deux par l'industrie ; ils gouvernèrent pendant un an, lorsque Pisistrate, le chef du parti populaire, s'empara de la tyrannie ; deux fois chassé, il se maintint au pouvoir, et le transmit à ses fils.

Son gouvernement fut un bonheur pour Athènes. Solon avait affranchi les pauvres de la servitude, il n'avait pas aboli la misère ; Pisistrate releva les petits agriculteurs par des prêts d'argent, donna du travail à l'industrie par la construction de bâtiments religieux et civils, développa le commerce et la navigation, jeta les premiers jalons de l'empire maritime d'Athènes, en fondant des établissements sur les bords du Strymon et dans la Chersonèse de Thrace. Aussi le peuple conserva-t-il un souvenir reconnaissant de son règne, qu'il se plaisait à assimiler à l'âge d'or.

Jalouse de la puissance grandissante d'Athènes, craignant de voir les Pisistratides, par leurs rapports avec Argos, troubler sa domination sur le Péloponèse, Sparte renversa la tyrannie et les dissensions civiles recommencèrent. Après trois années de lutte, elles finirent en 508 par le triomphe de la démocratie, dû surtout aux réformes de Clisthène. Ce défenseur énergique de la cause populaire ne se borna pas à assurer au peuple le droit de suffrage qu'il avait obtenu de Solon ; il prit encore des mesures pour qu'il pût l'exercer en toute liberté. Les cités antiques n'étaient pas une collection d'individualités ; elles étaient composées d'un certain

nombre de sections nommées généralement *φυλαί* en Grèce, *tribus* à Rome. Celles-ci se divisaient à leur tour dans des corps ou organismes plus petits, doués d'une vie propre dans l'ensemble dont ils faisaient partie. C'est rangés par tribus que les citoyens marchaient à l'ennemi dès les temps homériques ; c'est aussi par tribus qu'ils étaient appelés à émettre leur suffrage à l'assemblée (1). Or les anciennes tribus athéniennes, au nombre de quatre, se partageaient en clans, groupés autour d'une famille, noble, qui en constituait comme le noyau, les entraînait dans leur orbite et paralysait leur liberté.

Afin de rompre cette influence prépondérante, Clisthène substitua aux quatre tribus anciennes dix tribus nouvelles, formées par la réunion d'un certain nombre de *dèmes* ou communes, où se trouvaient mêlés tous les éléments de la cité, sans autres liens que ceux du voisinage.

Il voulut, de plus, que les tribus nouvelles ne correspondissent à aucune portion continue du territoire et s'étendissent sur tout le pays. Afin d'atteindre sûrement ce résultat, il partagea, comme l'expose le nouveau traité, le sol de l'Attique en trente circonscriptions, dix autour de la ville, dix le long de la mer, dix à l'intérieur ; puis, il les répartit entre les tribus par la voie du sort, de telle

(1) Cela nous paraît prouvé par le fait que, dans presque tous les collèges de fonctionnaires, on en nommait un par tribu, ainsi que par la description du procédé suivi pour l'ostracisme. L'assemblée était tenue sur le marché et le local qui lui était destiné était divisé en dix compartiments, d'après les tribus. Nous n'avons pas de renseignements détaillés sur les autres genres d'assemblées du peuple du temps de Solon et de Clisthène, mais nous savons que toutes les réunions se faisaient sur le marché et nous pouvons conclure par analogie que le peuple y était parqué de la même manière.

manière que chacune en comprit trois dans diverses fractions du pays. Grâce à cet ingénieux système, les rapports de clans et de famille n'eurent plus d'influence sur la politique ; les fractions de la plaine, de la montagne et de la côte ne se rencontrèrent plus dans des camps opposés ; aucun lien ne rattacha plus les citoyens que le hasard avait placés dans la même tribu. Ils en conservèrent mieux leur indépendance réciproque, et le vote émis dans les tribus nouvelles eut plus de liberté. Aussi, Clisthène crut pouvoir leur confier exclusivement l'élection des archontes, en supprimant le tirage au sort. Un autre résultat de la réforme, fut d'appeler un plus grand nombre de citoyens à l'exercice de l'autorité publique : le Conseil fut composé désormais de 500 membres, chaque collège de magistrats formé de dix fonctionnaires.

Enfin, dans les mêmes vues d'affranchissement politique, Clisthène institua l'ostracisme ou l'éloignement temporaire d'un citoyen par un vote populaire. En prononçant ce verdict, le peuple décidait souverainement entre deux directions politiques ou écartait le danger dont une puissance excessive pouvait menacer la démocratie.

La nouvelle constitution ramena la paix intérieure et, pour le bonheur de la civilisation, les Athéniens se trouvèrent unis devant l'ennemi redoutable qui envahit la Grèce bientôt après. Nobles et plébéiens, pauvres et riches, firent vaillamment leur devoir dans les mémorables journées de Marathon, de Salamine et de Platée. Aristide voulut reconnaître la valeur de tous, en rendant l'archontat accessible à tous les Athéniens (1). Mais son projet ne fut pas adopté ; il échoua contre l'opposition de l'Aréopage.

(1) PLUTARQUE, *Aristide*, ch. 22.

Ce conseil s'était montré généreux pendant la guerre ; son patriotisme éclairé avait beaucoup contribué à la victoire ; aussi la gratitude des citoyens lui permit de s'arroger peu à peu une autorité supérieure à celle que lui reconnaissaient les lois et de diriger à sa guise la politique athénienne. Pendant dix-sept ans, il gouverna sagement dans des conjonctures difficiles, à une époque où les questions se compliquaient de jour en jour. Placée, après les guerres médiques, à la tête d'une puissante alliance, Athènes aspirait à se créer un empire maritime, à dominer en souveraine sur les îles et sur les côtes de l'Archipel et de la Mer Noire : pour y réussir, il fallait à la fois combattre les Perses, dompter chez les alliés toute tentative de révolte, tenir en échec la jalousie hostile des Spartiates. Mais bientôt on ne s'entendit plus sur la conduite des affaires : la majorité de l'Aréopage et les notables voulaient la guerre avec les Perses et la paix avec Sparte ; le peuple, conduit par Ephialte, désirait régler tout d'abord le compte des Lacédémoniens et briser leur opposition.

Cette diversité de vue amena la chute de la prépondérance de l'Aréopage : Ephialte lui fit enlever, en 462, le pouvoir qu'il avait usurpé, et Périclès, quelque temps après, diminua encore son autorité ébranlée. Dès lors, l'épanouissement de la démocratie ne rencontra plus d'obstacle : Solon et Clithène avaient réservé l'archontat aux citoyens de la première classe ; on y admit ceux de la seconde et, en 457, ceux de la troisième. En 487, on était revenu à la combinaison de l'élection et du sort pour la nomination des archontes ; on décide maintenant de tirer au sort les candidats parmi tous ceux qui se présentent ; on accepte même au tirage les citoyens de la quatrième classe, s'ils déclarent appartenir à la troisième ; le fait était admis sans vérification.

L'égalité fut ainsi complète : tous les Athéniens donnaient leurs suffrages à l'assemblée et au jury ; ils pouvaient tous entrer au conseil des Cinq-Cents, aspirer à l'archontat et siéger à l'Aréopage ; une indemnité leur fut même allouée, quand ils exerçaient une fonction publique aux tribunaux ou au conseil.

Mais si l'égalité régnait entre les citoyens, elle était loin d'exister entre tous les habitants de l'Attique. Les citoyens qui gouvernaient à Athènes, ne formaient guère, avec leurs femmes et leurs enfants, que la cinquième partie de la population. Un tiers des habitants libres était composé d'étrangers domiciliés, auxquels ni un séjour prolongé dans le pays, ni le fait d'y être né n'assurait le droit de cité ; pour naître citoyen, il fallait avoir pour père un athénien, pour mère une athénienne, unis l'un à l'autre par mariage légitime ; pour devenir citoyen par décret du peuple, il fallait avoir rendu à la république des services signalés. Près de quatre cinquièmes de la population gémissaient dans l'esclavage ; à la classe des esclaves appartenaient non-seulement tout le personnel des serviteurs domestiques, mais les ouvriers des fabriques et des mines, même les contre-maitres et les surveillants. A Rome, l'esclave affranchi avec les formalités légales obtenait le droit de cité ; à Athènes, il entrait dans la catégorie des étrangers. Rome aussi savait élargir les cadres de sa république par l'admission graduelle des peuplades soumises ; Athènes ferma l'entrée de sa cité aux Grecs sur lesquels elle étendit son empire ; ce fut là la principale cause de la chute rapide de sa domination et de la perte même de son indépendance.

EXPOSÉ GÉNÉRAL
DE LA
SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1890-91

POPULATION.

Le nombre des élèves immatriculés au rôle général des étudiants s'est élevé cette année au chiffre de 1,383. Il représente une diminution de 128 sur celui de l'année dernière. Cette diminution était inévitable : l'année dernière beaucoup de jeunes gens s'étaient fait inscrire anticipativement, pour échapper aux obligations de la nouvelle loi sur la collation des grades académiques. Il en était résulté une augmentation factice dans la population universitaire : nous sommes rentrés cette année dans les conditions normales.

Les 1,383 étudiants se répartissent, entre les facultés et les Écoles spéciales, de la manière suivante :

Faculté de philosophie,	223	élèves,	dont	55	nouveaux.
» de droit,	338	»	»	60	»
» des sciences,	305	»	»	67	»
» de médecine,	282	»	»	52	»
Écoles spéciales,	235	»	»	71	»

Totaux : 1,383 élèves, dont 305 nouveaux.

Des 1,383 inscrits, 143 sont étrangers et 1,240 indigènes. Ceux-ci se répartissent entre les diverses provinces, dans les proportions suivantes :

Province de Liège	829
» Limbourg	104
» Hainaut	76
» Namur	69
» Luxembourg	67
» Brabant	45
» Flandre occidentale	20
» Anvers	19
» Flandre orientale	11
<hr/>	
Total :	1,240

Les 143 étrangers sont originaires des pays suivants :

Roumanie	26
Hollande	16
Russie	16
Bulgarie	14
France	12
Allemagne	11
Espagne	10
Grand-Duché de Luxembourg	8
Amérique	6
Angleterre	5
Pologne	5
Brésil	3
Turquie	3
Malaisie	2
Autriche	1
Italie	1
Japon	1
Mexique	1
Portugal	1
Serbie	1
<hr/>	
Total :	143

La mort a enlevé six étudiants à l'affection de l'Université. Ce sont :

MM. Lucien Jacques-Houssa, de Waremmes, et Hyacinthe de Lhoneux, de Huy, élèves du doctorat en droit.

MM. Armand Spits, de Warsage, et Henri Boons, élèves du doctorat en médecine.

M. Michel Delcourt, élève de la troisième année des mines.

M. Armand Thibeau, élève de la candidature en pharmacie.

Estimés de leurs professeurs et aimés de leurs condisciples, ils ont été l'objet de regrets unanimes.

EXAMENS.

FACULTÉS.

1,170 élèves ont pris inscription, pour les examens devant les facultés, pendant les trois sessions de l'année académique 1890-1891. Sur ce nombre :

1,043 élèves ont été examinés.

741 » ont été admis, dont :

436 d'une manière satisfaisante ;

162 avec distinction ;

106 » grande distinction ;

37 » la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

MM. A. — Faculté de philosophie et lettres.

1 Sternotte, P., de Marcinelle. 2 Picard, G., de Liège.

MM. B. — Faculté de droit.

1 Dupont, L., de Herstal. 2 Pépin, L., de Couvin.

MM. C. — Faculté des sciences.

- | | |
|--|--|
| 1 Péters, M., de Liège. | 9 Sœur, J., de Sorinne-la-Longue. |
| 2 Brouha, M., de Liège. | 10 Schiffers, H., de Verviers. |
| 3 Legros, R., de Barvaux. | 11 Delbœuf, Ch., de Liège. |
| 4 Robert, Ch., de Stavelot. | 12 Fiévez, G., de Blegny-Trem-
bleur. |
| 5 Rubbrecht, O., de Rousbrugge-
Haringhe. | 13 Gilkinet, G., de Strasbourg. |
| 6 Nolf, P., d'Ypres. | 14 Rosbach, J., de Bouillon. |
| 7 Platel, F., de Hasselt. | 15 Tinlot, P., de Herstal. |
| 8 Hardy, O., de Stavelot. | |

MM. D. Faculté de médecine.

- | | |
|--|--|
| 1 Beco, L., de Huy. | 8 Wathélet, A., de Saint-Léger. |
| 2 Herbillon, F., de Hannut (1). | 9 Anciaux, G., de Liège. |
| 3 Dubois, H., de Hollogne-aux-
Pierres. | 10 Gendebien, L., d'Engis. |
| 4 Brachet, A., de Liège. | 11 Masius, J., de Liège. |
| 5 François, P., d'Anvers. | 12 Bounameaux, R., de Liège (1). |
| 6 Herla, V., de Verviers. | 13 Meekers, L., de Looz-la-Ville (1) |
| 7 Leloup, A., de Verviers. | 14 François, G., de Saint-Josse-
ten-Noode (1). |

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

MM. A. Faculté de philosophie et lettres.

- | | |
|--|--|
| 1 Terfve, A., de Nessonvaux (2). | 5 Mercken, D., de Bilsen. |
| 2 Colette, D., de Rotheux-Ri-
mière. | 6 Halkin, L., de Liège. |
| 3 Lhoest, A., de Hamoir. | 7 Pirard, G., de Louveigné. |
| 4 Wille, M., de Saint-Josse-ten-
Noode. | 8 Rossignon, L., de Marche. |
| | 9 Meyer, G., de Ledeborg-lez-
Gand (3). |

(1) MM. Herbillon, F., Bounameaux, R., Meekers, L., et François, G., ont obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(2) M. Terfve, A., a obtenu la grande distinction dans trois examens différents.

(3) M. Meyer, G., a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| 10 Hanquet, K., de Liège. | 13 Roersch, A., de Liège. |
| 11 Magnette, F., d'Arlon. | 14 Saroléa, C., de Tongres. |
| 12 Hendricx, I., de Curange. | 15 Scharff, J. B., de Diekirch. |

MM.

B. Faculté de droit.

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1 Birck, L., de Liège (1). | 8 Berryer, P., de Liège. |
| 2 Fanchamps, O., de Hodimont. | 9 Cornesse, F., de Stavelot. |
| 3 Berger, H., de Bouvignes. | 10 de Moffarts, P., de Strée. |
| 4 Bidez, J., de Frameries. | 11 Laumont, E., de Liège, |
| 5 de Lhonneux, J., de Verviers. | 12 Demonceau, P., de Liège. |
| 6 Jamar, J., de Stavelot. | 13 Dulait, A., de Charleroi. |
| 7 Jottrand, E., de Fontaine-l'Év. | |

MM.

C. Faculté des sciences.

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 Taillard, P., de Liège. | 15 Englebert, G., de Liège. |
| 2 Dejasse, O., de Verviers. | 16 Mathors, A., de Boussignies. |
| 3 Ney, C., d'Arlon. | 17 Ganef, S., de Sliven. |
| 4 Collon, A., de Mons. | 18 Van Marsenille, J., de Borloo. |
| 5 Fischer, E., de Liège. | 19 Coops-Busgers, E., de Manchester. |
| 6 Gobeaux, F., de Forges-lez-Chimay. | 20 Duchesne, G., de Seraing. |
| 7 Seeliger, E., d'Aubel. | 21 Renard, L., de Paris. |
| 8 Casters, C., de Rocour. | 22 Xhignesse, A., de Liège. |
| 9 Delgoffe, A., de Huy. | 23 Hiard, V., de Chênée. |
| 10 Ghysen, J., de Liège. | 24 Lejeune, A., de Liège. |
| 11 Gillard, T., de Liège. | 25 Otte, J., de Habay-la-Neuve. |
| 12 Gulikers, E., de Liège. | 26 Pirllet, A., de Liège. |
| 13 Lambinet, J., de Liège. | 27 Siquet, E., de Huy. |
| 14 Heus, C., de Veerle. | |

MM.

D. Faculté de médecine.

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 1 Simonis, J., de Soumagne. | 5 Molinghen, P., de Pepinster. |
| 2 Dethier, J., de Namur. | 6 Dusart, L., de Mons (Hesbaye). |
| 3 Klynens, J., de Montzen. | 7 Lewuillon, A., d'Etalle. |
| 4 Lambillon, V., de Jambes. | 8 Denoël, M., de Bressoux. |

(1) M. Birck, L., a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

- | | |
|--|--|
| 9 Lequeux, E., de Dinant. | 25 Grégorius, E., de Louvain. |
| 10 Carra, J., de Lize-Seraing (1). | 26 Bienfait, A., d'Anvers (1). |
| 11 Bertrand, J., de Liège. | 27 Corin, J., d'Ivoz-Ramet (1). |
| 12 Broeders, B., d'Over-Repen. | 28 Lebrun, E., de Kempt (1). |
| 13 Deville, J., de Dave. | 29 Lefèvre, O., de Marchienne-
au-Pont. |
| 14 Galhausen, G., de Seraing. | 30 Lowis, L., de Munster-Bilsen. |
| 15 Vanderdonck, H., de Maeseyck. | 31 Mahaim, A., de Momignies (1). |
| 16 Boxho, J., de Polleur. | 32 Bidlot, F., de Liège. |
| 17 Grenson, J., de Liège. | 33 Dache, J., d'Engis. |
| 18 Semet, A., de Péruwelz. | 34 Hogge, A., de Liège. |
| 19 Waleffe, A., de Chênée. | 35 M ^{lle} Denis, A., de Liège. |
| 20 Fronville, A., de Noville-les-
Bois. | 36 Beaulieu, A., de Hanzinne. |
| 21 Plumymers, L., de Liège. | 37 Cartier, G., de Herstal (1). |
| 22 Weisgerber, G., de Liège. | 38 M ^{lle} Denis, M., de Liège (1). |
| 23 Berrewaerts, C., d'Anvers. | 39 Wagner, E., de Liefrange. |
| 24 Docquier, L., de Rocour. | 40 Gillard, H., de Liège. |

Les élèves qui ont obtenu la distinction sont :

MM. A. — Faculté de philosophie et lettres.

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| 1 Lhoest, J., de Hamoir. | 14 Pirson, J., de Wegnez. |
| 2 Decelle, E., de Liège. | 15 Scharff, E., de Diekirch. |
| 3 Masoin, F., de Virton (2). | 16 Alexandre, H., de Marche. |
| 4 Delvaux, J., de Wanze. | 17 Bure, L., de Liège. |
| 5 Noël, N., de Barvaux. | 18 Collinet, L., de Liège. |
| 6 Detienne, F., de Liège. | 19 Cornesse, P., de Stavelot. |
| 7 Hambye, G., de Pâturages. | 20 Delheid, E., de Liège. |
| 8 Loiseau, Ch., de Charleroy. | 21 Deville, P., de Huy. |
| 9 Moreau, E., de Herve. | 22 Herla, E., de Verviers. |
| 10 Seeliger, J., de Durbuy. | 23 Slegers, A., d'Ortho. |
| 11 Viatour, Ch. de Liège. | 24 Garsou, J., de Leers-Nord. |
| 12 Collart, L., de Florennes. | 25 Lamproye, J., de Brecht. |
| 13 Merten, J., d'Aywaille. | |

(1) MM. Carra, J., Bienfait, Corin, Lebrun, Mahaim, Cartier et M^{lle} Denis, Marguerite, ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

(2) M. Masoin a obtenu la distinction dans deux examens différents.

MM.

B. — Faculté de droit.

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1 Delame, T., de Liège. | 18 de Donnée, O., de Tongres. |
| 2 Lejeune, F., de Liège. | 19 de Moffarts, E., de Huy. |
| 3 Sougnez, E., de Liège. | 20 Gérard, E., de Liège. |
| 4 Lime, J., de Liège. | 21 Gillieaux, H., de Gilly. |
| 5 Bon, A., de Vilvorde. | 22 Lejeune, F., de Liège. |
| 6 Dubois, P., de Liège (1). | 23 Martin, E., de Visé. |
| 7 Beuret, Ch., de Liège. | 24 Massa, J., de Tongres. |
| 8 Steffen, P., d'Asselborn. | 25 Chaumont L., de Herstal. |
| 9 Maréchal, H., de Liège. | 26 Firket, L., de Liège. |
| 10 de Lamberts, W., de Liège. | 27 Gnusé, C., de Liège. |
| 11 Pollart, J., de Fontaine-l'Évêque | 28 Hanson, L., de Liège. |
| 12 Bossaert, A., d'Ypres. | 29 Heptia, A., de Liège. |
| 13 Breuer, R., de Liège. | 30 Noirfalize, J., de Liège. |
| 14 Comhaire, M., de Liège. | 31 Polain, L., de Grivegnée. |
| 15 d'Huart, G., d'Achéne. | 32 Schmitz, Od., de Steinbach. |
| 16 Dresse, E., de Liège. | 33 Demeuse, Osc., de Wandre. |
| 17 Castiaux, A., de Leuze | |

MM.

C. Faculté des sciences.

- | | |
|--|--|
| 1 Hénault, L., de Marneffe. | 14 Janvier, C., de Vechmael. |
| 2 Mengal, P., de Liège. | 15 Bruyère, L., d'Argenteau. |
| 3 Bertrand, Ed., de Marche. | 16 Charles, Od., de Wavreille. |
| 4 Hardy, A., de Jodoigne. | 17 Delbrassine, T., de Herve. |
| 5 Lenfant, C., de Salm-Château. | 18 Délcominette, F., d'Amay. |
| 6 Nyssen, F., de Welkenraedt. | 19 Dresse, G., de Xhendelesse. |
| 7 Servais, G., de Montigny-sur-Sambre. | 20 Lonay, Hy., de Bernissem. |
| 8 Gurdal, A., de Verviers. | 21 Matray, L., de Liège. |
| 9 Heuschen, A., de Welkenraedt. | 22 Stockart, Fr., de Seraing. |
| 10 Lalobe, E., de Liège. | 23 Gérard, A., de Dison. |
| 11 Linotte, J., de Warsage. | 24 Deltour, J., de Aux-Awirs. |
| 12 Siville, A., de Neufchâteau. | 25 M ^l ^o Verdin, M., de Liège. |
| 13 Cors, A., de Tongres. | 26 Duchesne, G., de Seraing. |
| | 27 Construm, A., d'Angleur. |

(1) M. Dubois a obtenu la distinction dans deux examens différents.

- | | |
|-------------------------------|--|
| 28 Dupont, J., de Liège. | 35 Heynen, L., de Heerlen. |
| 29 L'Heureux, F., d'Ixelles. | 36 Imianitov, S., de Reschitza. |
| 30 Robert, P., de Nivelles. | 37 M ^{lle} Lens, M., de Charneux. |
| 31 Bernard, G., de Liège. | 38 Menten, A., de Scry-Abée. |
| 32 Drousie, J., de Dour. | 39 Otte, P., de Stavelot. |
| 33 Duvivier, J., de Liège. | 40 Raymond, A., de Liège. |
| 34 Flament, C., de Jemmappes. | |

MM.

D. — Faculté de médecine.

- | | |
|---|--|
| 1 Licops, E., de Tongres (1). | 21 Massaut, J., de Châtelineau. |
| 2 Wigny, C., de Huy. | 22 Piérart, H., de Morialmé. |
| 3 Fronville, A., de Noville-les-Bois. | 23 Randaxhe, S., de Fléron. |
| 4 Henrard, H., de Liège. | 24 Derwoff R., de Gabrova. |
| 5 Dejardin, F., de Liège (2). | 25 Houdret, J., de Liège. |
| 6 Isbecque, E., de Froyennes-lez-Tournai. | 26 Nizet, J., de Clermont-s/Huy. |
| 7 Delaye, V., de Lessines. | 27 Deliège, E., de Villers-le-Temple. |
| 8 Lizen, L., de Seraing. | 28 Étienne, O., de Liège. |
| 9 Renard, A., de Jehay-Bodegnée. | 29 Henry, J., de Montegnée. |
| 10 Fléron, E., de Retinne. | 30 Krins, J., de Dison. |
| 11 Collignon, U., de Marche. | 31 Lenaers, L., d'Eben-Emael. |
| 12 Petit, L., de Liège. | 32 Bidlot, F., de Liège. |
| 13 Denoël, M., de Bressoux. | 33 Dache, J., d'Engis. |
| 14 Van Steenacker, G., de Manage. | 34 Deperon, L., d'Ougrée. |
| 15 Étienne, J., de Jemeppe-s/Meuse. | 35 Hogge, A., de Liège. |
| 16 Andrien, L., de Berneau. | 36 Jamart, E., de Virton. |
| 17 Lemmens, F., de Mechelen-sur-Meuse. | 37 Lamarche, H., de Vierset-Barse. |
| 18 Simon, L., d'Amay. | 38 Lewuillon, A., d'Étalle. |
| 19 Simonis, F., de Flémalle-Grande. | 39 Neuray, L., de Romsée. |
| 20 Hansoul, L., de Vaux-Borset. | 40 Sevrin, J., de Châtelineau. |
| | 41 Henvaux, E., de Liège. |
| | 42 Lefèvre, O., de Marchienne-au-Pont. |
| | 43 Lowis, L., de Munster-Bilsen. |

(1) M. Licops a obtenu la distinction dans deux examens différents.

(2) M. Dejardin a obtenu la distinction dans trois examens différents.

- | | |
|--|--|
| 44 Petit, L., de Liège. | 51 Beaulieu, A., de Hanzinnes. |
| 45 Gerrets, A., de Tongres. | 52 M ^{lle} Bosquet, C., de Spa. |
| 46 Gillard, H., de Liège. | 53 Brabant, A., de Hollogne-sur-Geer. |
| 47 Gille, E., d'Anvers. | 54 Broeders, B., de Over-Repen. |
| 48 Jamsin, A., de Retinne (1). | 55 Péters, Emile, de Liège. |
| 49 Minders, A., de Liège (1). | 56 Pommerenke, A., de Liège. |
| 50 Ummels, dit Muny, M., de Liège (1). | |

ÉCOLES SPÉCIALES.

Sur 184 élèves qui se sont présentés aux examens, 157 ont été admis, dont :

- 9 avec la plus grande distinction ;
- 13 » grande distinction ;
- 51 » distinction ;
- 84 d'une manière satisfaisante.

45 élèves se sont présentés à l'examen final ; 43 ont reçu le diplôme, savoir :

- 6 en qualité d'ingénieurs honoraires des mines ;
- 12 » » civils des mines ;
- 7 » » » des arts et manufactures ;
- 4 » » » mécaniciens ;
- 14 » » » électriciens ;

Ont obtenu la plus grande distinction :

MM.

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1 Libotte, C., de Liège. | 6 Collard, O., de Verviers. |
| 2 Nothomb, G., de Berloz. | 7 Derclaye, O., de Liège. |
| 3 Schiffers, H., de Verviers. | 8 Robert, L., de Seraing. |
| 4 Germeau, N., de Jemeppe. | 9 De Bast, O., de Gand. |
| 5 Germay, A., de Wegnez. | |

(1) MM. Jamsin, Minders et Muny, ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

- | | |
|------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Lebacqz, E., d'Oberhausen. | 8 Delacuvellerie, E., d'Ath. |
| 2 Coops, E., de New-York. | 9 Mochekoff, G., de Spank. |
| 3 Duchesne, G., de Seraing. | 10 de Luboradzki, S., de Varsovie. |
| 4 Renard, L., de Paris. | 11 Peclers, J., de Liège. |
| 5 Xhignesse, A., de Liège. | 12 de Limos, B., de Bahia (Brésil). |
| 6 Collard, O., de Verviers. | 13 Discry, E., de Liège. |
| 7 Loiseau, E., de Charleroi. | |

Ont obtenu la distinction :

MM.

- | | |
|---|--|
| 1 Massange, M., de Stavelot. | 26 Bastin, G., de Seraing. |
| 2 Construm, A., d'Angleur. | 27 Sevrin, A., de Charleroi. |
| 3 Dupont, J., de Liège. | 28 Corin, F., de Seraing. |
| 4 L'Heureux, F., d'Ixelles. | 29 Dethioux, J., de Pousset. |
| 5 Robert, P., de Nivelles. | 30 Paquot, P., de Bleyberg. |
| 6 Renault, E., de Liège. | 31 Ver Eck, Paul, de Bruges. |
| 7 Meeus, L., d'Anvers. | 32 Demany, E., de Liège. |
| 8 Bolle, J., de Charleroi. | 33 Lambotte, G., de Ben-Ahin. |
| 9 Lechat, C., de Liège. | 34 Lemaire, A., de Maestricht. |
| 10 Hellin, F., d'Ougrée. | 35 Legrand, L., de Namèche. |
| 11 Lechat, P., de Chockier. | 36 Verniory, L., de Seraing. |
| 12 Hallet, E., de Chênée. | 37 Thys, H., d'Anvers. |
| 13 Castanou, Zacundo, de Pola
de Sierra. | 38 Osterriecht, P., d'Anvers. |
| 14 Collard, O., de Verviers. | 39 Schneider, H., de Verviers. |
| 15 Ledoux, P., de Bilsen. | 40 Nagelmackers, G., de Liège. |
| 16 Wéry, E., de Liège. | 41 Noiralize, L., de Liège. |
| 17 Daxhelet, J., d'Antheit. | 42 Collin, A., de Liège. |
| 18 Ledoux, P., de Bilsen. | 43 Plaxas y Escubos, J., de Gérowa. |
| 19 Deru, J., de Grivegnée. | 44 Bronne, L., de Liège. |
| 20 Denoël, L., de Verviers. | 45 Bailly, A., de Liège. |
| 21 Dehasse, J., de Liège. | 46 Dardenne, H., de Verviers. |
| 22 Lebacqz, J., d'Oberhausen. | 47 Grottendieck, P., de Bruxelles(1). |
| 23 François, F., de Seraing. | 48 Broad, C., de Fernanbouc
(Brésil). |
| 24 Brouhon, C., de Seraing. | 49 Orban, C., de Liège. |
| 25 Gillet, A., de Seraing. | 50 Janssen, A., de Cologne. |

(1) M. Grottendieck, Paul, a obtenu la distinction dans deux examens différents.

Ces résultats si satisfaisants sont une nouvelle preuve du zèle et de l'application des élèves qui suivent les cours de notre université.

EXAMENS SCIENTIFIQUES.

Un certain nombre d'étudiants ont subi des examens scientifiques, conformément aux arrêtés royaux du 29 juillet 1869 et du 11 octobre 1877.

Ont été admis :

Faculté de philosophie.

CANDIDATURE. — PREMIÈRE ÉPREUVE.

M. Bondariu, C., de Bucharest, d'une manière satisfaisante.

DOCTORAT. — SECONDE ÉPREUVE.

M. Marcoff, D., d'Eski-Zaghra, avec grande distinction.

Faculté de droit.

CANDIDATURE.

MM. Golfineano, C., de Bucharest, avec distinction.

Cantargef, B., de Bucharest, d'une manière satisfaisante.

Froumouchano, E., de Tirgu-Jiu, id.

Papadat, N., de Bucharest, id.

Tantcheff, Ch., de Carlovo. id.

Théodoroff, P., de Philippopoli, id.

Sakurada, S., de Jyo, id.

Zlatescu, E., de Turnu-Magurele, id.

Doctorat.

PREMIÈRE ÉPREUVE.

- MM. Costacopol, J., de Bucharest, d'une manière satisfaisante.
Elliade, T., de Bucharest, id.
Minoff, J., d'Ismaël, id.
Panaitescu, G., de Remnick-Sarat, id.
Tantcheff, Ch., de Carlovo, id.

SECONDE ÉPREUVE.

- MM. Katsaroff, J., de Pirdorp, avec distinction.
Beschhoff, J., de Sistova, d'une manière satisfaisante.
Bassarsky, M., de Pirote, id.
Constantinoff, V., de Philippopoli, id.
Kostaki, D., de Berlad, id.
Minoff, J., d'Ismaël, id.
Tempeano, N., de Bucharest, id.

Doctorat en sciences politiques et administratives.

PREMIÈRE ÉPREUVE.

- MM. Beschhoff, B., de Sistova, d'une manière satisfaisante.
Hadji, A., de Ploesti, id.
Stancesco, D., de Bucharest, avec distinction.

SECONDE ÉPREUVE.

- MM. Hadji, A., de Ploesti, d'une manière satisfaisante.
Stancesco, D., de Bucharest, id.
Vladigueroff, G., de Schoumla, id.

ÉPREUVE UNIQUE.

- MM. Beco, T., de Huy, d'une manière satisfaisante.
Bertrand, O., de Liège, id.
Jottrand, E., de Fontaine-l'Evêque, id.
Milcoff, D., de Philippopoli, id.

Faculté de médecine.

PREMIER DOCTORAT. — PREMIÈRE SOUS-ÉPREUVE.

M. Maneff, V., d'Eski-Djouma, d'une manière satisfaisante.

M. de Kondrachoff, N., de Nijni-Novgorod, a subi, d'une manière satisfaisante, les quatre épreuves des doctorats en médecine, chirurgie et accouchements.

Faculté des sciences.

M. Furminieux, L., de Guatémala, a subi, avec grande distinction un examen scientifique sur la chimie générale et la chimie analytique.

DOCTORAT SPÉCIAL.

M. Ernest Mahaim, docteur en droit, en sciences politiques et administratives, a obtenu, le 3 février, en séance solennelle et publique de la faculté de droit, le diplôme spécial de docteur en droit public et administratif. La dissertation inaugurale, qu'il a soutenue en cette séance, avait pour titre : *Études sur l'association professionnelle* (Liège, Vaillant-Carmanne, 267 p. in-8°.).

CONCOURS POUR LES BOURSES DE VOYAGE.

A la suite du concours institué par la loi du 10 avril 1890, des bourses de voyage de 4,000 francs ont été allouées par arrêté royal à trois de nos anciens élèves proclamés docteurs en médecine au mois de juillet de l'année dernière, à savoir : à M. Grosjean, Alfred, de Lambermont; à M. Keiffer, Jean-Hilaire, d'Arlon, et à M. Ledoux, Désiré, de Dilsen.

Des bourses de voyage de 500 francs, dues à la générosité de M. le Sénateur Montefiore, ont été accordées à M. Coune, ingénieur des Ponts et Chaussées et à M. Nagtglas, ingénieur mécanicien, l'un et l'autre élèves de l'Institut électro-technique, qui avaient présenté les meilleurs travaux de laboratoire.

CORPS PROFESSORAL.

ATTRIBUTIONS.

M. J. Stecher, professeur ordinaire à la faculté de philosophie, ayant atteint l'âge légal, a été admis à l'éméritat, par arrêté royal du 25 octobre. Après une longue carrière dignement remplie, l'honorable M. Stecher avait droit au repos. Il a néanmoins voulu continuer à l'Université le précieux concours de son vaste savoir et de son remarquable talent professoral ; sa généreuse résolution a été accueillie avec joie et reconnaissance par ses collègues et ses élèves.

Un arrêté royal de la même date a nommé professeur ordinaire dans la faculté de philosophie M. S. Bormans, administrateur-inspecteur de l'Université.

Un arrêté royal du 5 novembre a autorisé M. J. Demarteau à conserver, à titre honorifique, le rang de professeur ordinaire d'université, rang qu'il occupait comme directeur de l'École normale des Humanités, en vertu de l'art. 28 de l'arrêté royal du 1^{er} septembre 1852.

Par arrêté ministériel du 5 novembre, le cours d'hygiène qui figurait au programme de l'École normale des Humanités, est transféré à la faculté de philosophie, sous la rubrique « matières non comprises dans les examens académiques. »

L'arrêté stipule que le cours prendra le titre d'hygiène générale, pédagogique et scolaire, et qu'il aura pour titulaire M. le Dr Kuborn, membre de l'Académie royale de médecine.

Il sera suivi utilement par tous les élèves qui se destinent à l'enseignement ou qui aspirent à des fonctions administratives.

Le 18 décembre 1890, l'Université a fait une perte aussi sensible qu'inattendue. Une mort prématurée a enlevé M. Arsène Deschamps à un double enseignement, philosophique et littéraire, dont il s'acquittait avec une rare distinction. Esprit profond et délicat, caractère juste, sympathique et loyal, il possédait, à un degré éminent, le respect et l'affection de ses élèves, l'estime et l'amitié de tout le corps professoral. L'université entière a vivement déploré sa perte et lui gardera toujours un affectueux souvenir.

Les cours philosophiques délaissés par M. Deschamps, ont été confiés à M. Grafé, Alfred, professeur à l'Athénée royal de Liège. Son enseignement littéraire a été partagé entre MM. Henri Francotte et Maurice Wilmotte.

Un arrêté royal du 9 mars a nommé M. Maurice Wilmotte professeur extraordinaire. Un arrêté ministériel de la même date a chargé M. Aug. Doutrepoint de faire divers cours de philologie romane.

Un arrêté royal du 12 août, complète l'enseignement de la faculté de philosophie, en chargeant M. L. de la Vallée-Poussin, docteur en philosophie et lettres, licencié en langues orientales, de faire le cours de langue et de littérature sanscrite resté sans titulaire depuis plusieurs années.

Par arrêté royal du 31 octobre, M. O. Orban, nommé professeur extraordinaire, est devenu titulaire du cours de droit administratif.

Un arrêté royal du 25 avril charge M. G. Galopin de faire le cours de pratique notariale.

Par arrêté royal du 15 janvier, M. G. Dewalque a été déchargé, sur sa demande, de l'enseignement de la minéralogie. Un arrêté ministériel du 16 janvier confie cet enseignement à M. G. Cesaro.

Par arrêté ministériel du 28 juillet, M. Jean Krutwig, répétiteur aux Écoles spéciales, est autorisé à faire un cours libre sur l'industrie du goudron et de ses dérivés.

M. le professeur X. Francotte, chargé de l'enseignement des maladies mentales, a été autorisé à faire un cours libre de psychiatrie, envisagée au point de vue médico-légal, cours destiné spécialement aux élèves de la faculté de droit.

Un arrêté royal du 18 juillet nomme M. le professeur Félix Putzeys aux fonctions de secrétaire du Conseil académique pour l'année 1891-1892.

Par arrêté royal du 10 octobre, M. G. Galopin, professeur ordinaire à la faculté de droit, a été nommé recteur de l'université de Liège, pour la période triennale 1891-1894.

DISTINCTIONS.

S. M. le Roi a bien voulu accorder à plusieurs membres de notre corps professoral des promotions et des nominations dans l'Ordre Léopold, pour services rendus à l'enseignement supérieur.

MM. Catalan et Pérard ont été élevés au grade d'Officiers; MM. Victor Chauvin, Galopin, Neuberg, von Winiwarter et Putzeys, ont été nommés Chevaliers.

L'Université a justement applaudi à ces distinctions si bien méritées.

Cette année encore, deux de nos collègues ont été proclamés vainqueurs dans les grands concours scientifiques. M. G. Kurth a obtenu le prix quinquennal des sciences historiques pour l'ouvrage intitulé : *Les origines de la civilisation moderne*. Le prix quinquennal des sciences médicales a été décerné, sur la proposition unanime des membres du jury, à M. C. Vanlair pour son *Manuel de Pathologie*. Honneur à ces savants, qui continuent dignement la série des lauréats du corps professoral de Liège!

PUBLICATIONS.

Le nombre et la valeur des publications du corps enseignant et de nos assistants tend constamment à s'accroître.

Voici la liste de celles qu'on leur doit cette année :

Dans la faculté de philosophie.

- M. J. Stecher**, professeur émérite. — 1° Le IV^e tome des œuvres de Jean Le Maire de Belges (Louvain, Lefèvre).
2° J. Le Maire, sa vie et ses œuvres (*ibid.*).
3° Nouvelle étude sur les *spots* liégeois (Liège, Vaillant-Carmagne).
- M. A. Le Roy**, professeur émérite. — Rapports à l'Académie Royale de Belgique insérés au *Bulletin*.
2° Divers articles dans la *Biographie Nationale* (lettres L et M).
- M. J. Delbœuf**. — 1° Chrestomathie latine à l'usage des commençants; 1^{re} partie, cours de septième, 3^e édition entièrement refondue (en collaboration avec M. Iserentant).
2° A propos d'un passage des Nuées d'Aristophane (*Revue de l'Instruction publique*, XXXIV, 1^{re} livr.).
3° Pourquoi mourons-nous? deux articles (*Revue philosophique*, mars, avril 1891).
4° La personnalité chez l'enfant (*ibid.*, janvier 1891).
5° La psychologie des lézards (*Revue scientifique*, 14 février 1891).
6° La dégénérescence sénile des infusoires (*ibid.*, 21 mars 1891).
7° Les fêtes de Montpellier; Promenade à travers les choses, les hommes et les idées. Paris, Bruxelles, Liège, 1891 (Reproduit de la *Revue de Belgique*, janvier, février et mars 1891).
8° L'affaire des magnétiseurs de Braine-le-Château; examen critique du rapport des médecins experts, Liège, E. Pierre, 8 p. mai 1891 (reproduit dans *le Messager* du 1^{er} juin).
9° La suggestion et l'hypnotisme (*Procès Gouffé*) [*Nouvelles du jour*, 27 décembre 1890, reproduit dans la *Revue de l'hypnotisme* de janvier 1891].
10° A propos du livre de M. Bernheim: Hypnotisme, suggestion, psychothérapie (*Journal de Liège*, 27 décembre 1890, reproduit dans la *Revue de l'hypnotisme* de janvier 1891).

11° Lettre au sujet de l'affaire des guérisseurs de Braine-le-Château (*Revue de l'hypnotisme*, 3 mars 1891).

12° Accouchement dans l'hypnotisme (en collaboration avec M. le Dr Fraipont, chargé de cours) [*ibid.*, mars 1891].

13° Discussions et Polémique. L'affaire des magnétiseurs de Braine-le-Château. Première et dernière réponse de M. le professeur Delbœuf, de Liège, à M. le professeur Masoin, de Louvain (*ibid.*, août 1891).

14° Correspondance avec M. Reverchon, à propos de la loi-Delbœuf (*Cosmos* du 16 mai 1891).

15° Articles divers dans *la Flandre libérale*, *les Soirées populaires*, le *Journal de Liège*.

M. L. Roersch. — 1° Éléments de grammaire grecque. Deuxième édition, revue et corrigée (Gand et Leipzig, H. Engelcke. — En collaboration avec M. P. Thomas).

2° Rapports insérés dans le *Bulletin de l'Académie royale* et dans *Verlagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie*.

3° Notices sur Barth. Latomus, Guy et Marc Laurin, Jacques et Jean Lernutius, dans la *Biographie nationale*.

4° Collaboration à la *Revue de l'instruction publique*.

M. G. Kurth. — 1° Une biographie de l'évêque Notger au XII^e siècle (*Comptes-rendus des séances de la Commission royale d'histoire*).

2° La reine Brunehaut (*Revue des questions historiques*, livraison de juillet).

3° La lèpre en Occident avant les croisades (*Compte-rendu du Congrès scientifique international des catholiques*).

4° Note sur la culture de la vigne en Belgique au moyen-âge (*Compte-rendu du Congrès archéologique de Liège*).

5° Les origines de la civilisation moderne, 3^e édition, abrégée et illustrée (Tours, Mame).

6° La renaissance littéraire en Catalogne (*Revue générale*).

M. Victor Chauvin. — 1° Génèse XXX, V. 40 (*Nouvelle revue de théologie*, de Montauban, p. 140).

2° Collaboration au *Centralblatt für Bibliothekswesen*.

M. E. Hubert. — 1° Bulletins historiques et comptes-rendus critiques dans la *Revue historique*, de Paris, les *Jahresberichte für Geschichtswissenschaft*, de Berlin, la *Revue de l'instruction publique en Belgique* et la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, de Munich.

2° Die Neuere Belgische Geschichtswissenschaft (*Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, de Munich, t. IV).

3° Articles dans la *Grande Encyclopédie*, de Paris.

M. H. Francotte. — 1° Quelques mots sur la question homérique à propos d'un livre récent (*Revue de l'instruction publique*, mars).

2° Homère (*Revue Générale*, mai).

3° Notes sur les institutions athéniennes d'après la Politeia des Athéniens (*Muscion*, juin et août).

4° Les populations primitives de la Grèce (Paris, A. Picard).

M. M. Wilmotte. — 1° Études de dialectologie wallonne. Paris, Bouillon.

2° Gloses wallonnes du ms. 2640 de Darmstadt (*Études romanes* offertes à Gaston Paris).

3° La chanson populaire au moyen-âge (Liège, Vaillant-Carmanne).

4° Rédaction du *Moyen-Age* (à Paris, chez Bouillon) et collaboration à la *Romania*, à la *Revue des langues romanes*, etc.

M. E. Monrose, chargé de cours. — Nouvelles conférences sur l'art de la parole (Bruxelles, A. Vromant).

M. F. Van Veerdeghem, chargé de cours. — Een paar fragmenten van den Roman van Perchevael (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. 3^e série, tome XX, n^o 12).

M. O. Orth, chargé de cours. — La philologie anglaise en 1889. Chronique bibliographique (*Le Moyen-âge*, mars).

M. H. Kuborn, chargé de cours. — 1° Rapport à la *Société royale de médecine publique* concernant : L'extinction sur place des foyers naissants d'épidémies par la désinfection au moyen des étuves à vapeur humide sous pression (Bruxelles, F. Hayez. Br. in 8°).

2° Rapport (Janssens et Kuborn) fait au nom de l'*Académie royale de médecine* en réponse à la demande du Gouvernement, et discours « Sur les obligations à imposer aux administrations communales et aux comités d'hygiène dès l'apparition des premiers cas de maladies épidémiques » (Bruxelles, F. Hayez, in-12, 86 p.).

3° Tableaux et diagrammes des causes de décès en Belgique par les principales maladies, calculés par âges, par provinces, par groupes de + et de - 5,000 hab., sur 1,172.777 décès généraux, de 1870 à 1880, grand album de 10 pl. (Liège, H. Vaillant-Carmanne).

4° Diagramme des principales causes de décès et de la morbidité, suivant les zones géologiques, les mois, les saisons, etc. Album de 7 planches (Liège, H. Vaillant-Carmanne).

5° Cours d'hygiène générale et pédagogique professé à l'école

normale supérieure pour les humanités, avec 88 fig. dans le texte, 1 vol. in 8°, 1,192 pp. (Bruxelles, A. Manceaux; Paris. J. B. Bailière).

6° Des rapports de la criminalité et de la diffusion de l'instruction élémentaire en Belgique pendant le dernier demi-siècle, avec diagramme (*Rapp. du Cong. d'hyg. de Londres*).

7° De l'influence exercée en Belgique sur la santé des écoliers depuis les modifications apportées dans les installations et les programmes scolaires (*Id.*).

M. A. Grafé, chargé de cours. — Compte-rendu du cours de morale du R. P. Castelein (*Revue de l'inst. publ. en Belg.*, t. 34).

M. Aug. Doutrepont, chargé de cours. — La Clef d'Amors, texte critique avec introduction, appendice et glossaire (*Bibliotheca Normannica*, hggb. von Hermann Suchier, t. V. Halle, Niemeyer, 1890, XLVIII-200 p. in-8°).

Dans la faculté de droit.

M. E. de Laveleye. — 1° La Monnaie et le bimétallisme international.

2° La Propriété et ses formes primitives; 4° édition considérablement augmentée.

3° Articles dans les Revues anglaises, françaises, américaines et belges.

M. F. Thiry. — 1° Le système du placement des enfants dans les familles (Rapport présenté au *Congrès international d'Anvers*).

2° La mise en pratique du placement des enfants dans les familles (Rapport présenté à la *Fédération des Sociétés de patronage belges*).

3° Le Patronage et le délit (*Revue de Belgique* des 15 juin et 15 juillet 1891).

4° Cours de droit criminel, professé à l'université de Liège (Liège, Desoer, 450 pp.).

M. Ch. Dejae. — Etat actuel de la question des accidents du travail en Belgique (Rapport présenté au *Congrès international de Berne*).

Dans la faculté des sciences.

M. E. Catalan, professeur émérite. — *Mémoires de l'Académie royale de Belgique* (Collection in-4°):

Sur quelques formules d'analyse.

Sur l'ellipse de Brocard.

Sur les polynômes de Legendre, d'Hermite et de Polignac.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique. — Divers rapports.
Académie pontificale des Nuovi Lincei. — Sur un théorème de

M. Mannheim (*in-4°*).

Mathesis. — Sur le développement en fraction continue de \sqrt{n} .

Remarques sur une Note de M. Ed. Lucas.

Sur l'analyse indéterminée du premier degré.

Société des Sciences de Liège. — Lettres à quelques mathématiciens.

Enseignement. — Manuel de cosmographie; quatorzième édition. Delalain frères, Paris.

M. G. Dewalque. — 1^o Eléments de cristallographie. Deuxième partie seule parue. Description des systèmes cristallins (Liège, Vaillant-Carmanne, 1891, in-8^o, avec 174 figures dans le texte).

2^o Divers articles dans les *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XVIII.

3^o Quelques notices dans la *Biographie Nationale*.

M. V. Dwelshauvers-Dery. — *Revue générale des sciences* (Paris).

1^o Sur une notice biographique de Hirn.

2^o Note sur le traité des machines à vapeur de M. le professeur Sinigaglia.

3^o Compte-rendu de l'ouvrage du professeur Thurston, intitulé : *On steam engine and boilers trials*.

4^o Compte-rendu de la note du même auteur : *On the problem of air navigation*.

5^o Les laboratoires de mécanique.

L'industrie moderne (Bruxelles).

6^o Le régulateur de Mohn.

Selected papers of the Institution of civil Engineers (Londres).

7^o On the application of governors and fly-wheels to steam engine.

Génie civil (Paris).

8^o Les laboratoires de mécanique et les écoles techniques supérieures.

M. J. Graindorge. — 1^o Traité d'Algèbre élémentaire, par V. Falisse et J. Graindorge. 4^e édition, Bruxelles, 1890.

2^o Eléments d'algèbre, par V. Falisse et J. Graindorge. 4^e édition, Bruxelles, 1890.

M. A. Habets. — Le matériel des mines à l'Exposition de 1889 (*Revue universelle des mines*).

M. L. L. de Koninck. — Dans *Zeitschrift für angewandte Chemie* :
1° Gasanalytische Bestimmung des Sauerstoffs in Gasgemengen,
1890, p. 727.

2° Ueber die Löslichkeit des Quecksilbersulfids in den Sulfiden
der Alkalimetalle und der alkalischen Erden, und die Erzeugung
von Krystallisirtem Zinnober, 1891, p. 51.

3° Gasanalytische Bestimmung des Sauerstoffs mittels Stick-
oxyd. 1891, p. 78.

4° Wirkung der Schwefelalkalien auf die Lösungen der Metalle
der Eisengruppe (en collaboration avec M. Ledent). 1891, p. 202.

5° Quantitative Bestimmung der löslichen Chloride, Bromide
und Iodide (en collaboration avec M. Nihoul, assistant). 1891,
p. 294.

Dans *Chemiker Zeitung* : Zur Prüfung auf Eisen. 1891. p. 526.

Différents articles dans la *Revue universelle des mines*, 1890 et
1891.

M. J. Neuberg. — 1° *Mathesis*, recueil mathématique à l'usage des
écoles spéciales et des établissements d'instruction moyenne,
publié par P. Mansion et J. Neuberg, 2° série, t. I.

2° Sur les quadrangles complets (*Mathesis*, 2° série, t. I).

3° Sur les figures symétriques successives (*Association française
pour l'avancement des sciences*, Congrès de Limoges).

4° Note sur la géométrie récente du triangle, insérée dans le
Traité de Géométrie par Rouché et de Comberousse, t. I, 6° édition,
pp. 428-499.

5° Note sur la géométrie récente du tétraèdre, insérée dans le
Traité de Géométrie par Rouché et de Comberousse, t. II, 6° édition,
pp. 595-616.

6° Questions proposées dans *Mathesis*, l'*Éducational Times*, etc.

M. H. Dechamps. — 1° L'emploi de l'acier dans la construction des
ponts. — Aciers doux et aciers durs (*Revue universelle des Mines*,
etc., et à part).

2° Exposition universelle de 1889. — Les machines de mines
(*Revue universelle des mines*).

M. A. Gravis. — Conférence sur l'anatomie végétale et analyses
bibliographiques dans le *Bulletin de la Société de botanique*,
vol. XXX.

M. J. Fraipont. — Compte rendu des travaux du sixième Congrès
archéologique et historique de Belgique (un volume in-8° de
400 pages, avec planches et figures dans le texte. Liège, 1891).

M. F. Folie, chargé de cours. — *Bulletins de l'Académie des sciences*

de Belgique, 3^e série : 1^o A l'occasion des variations de latitude constatées à Berlin, à Postdam et à Prague (t. XX, p. 430).

2^o Réponse à la note de M. Tisserand sur la nutation diurne (t. XX, p. 696).

3^o L'hiver de 1890-91 (t. XXI, p. 160).

4^o Sur les variations de la latitude (t. XXI, p. 167).

5^o Rapport sur un travail de M. L. de Ball : Découverte d'une étoile variable (t. XXI, p. 324).

6^o Rapport sur un travail de M. L. Niesten : A propos de la rotation de la planète Vénus (t. XXI, p. 409).

7^o Sur les gelées blanches (t. XXII, p. 6).

8^o Sur les formules correctes de la nutation initiale (t. XXII, p. 87).

Annuaire de l'Observatoire royal pour 1891, publié par F. Folie. Un vol. in-16.

Les notices suivantes de cet Annuaire sont dues à M. Folie :

1^o Sur les variations journalières de la hauteur du pôle et sur les erreurs qui résultent de l'omission de la nutation initiale dans les déterminations astronomiques (p. 246).

2^o Sur la période astronomique dite décimésuelle (p. 271).

3^o Notice sur Eudore Pirmez (p. 351).

4^o Notice sur Charles Fievez (p. 357).

5^o Notice sur Charles Montigny (p. 369).

Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris, t. CXII.

Note sur la nutation initiale de l'axe du monde et résumé des déterminations obtenues jusqu'ici (p. 847).

Naturwissenschaftliche Wochenschrift, t. VI.

Ueber die Frage der inneren Flüssigkeit der Erde (p. 195).

Revue des sciences pures et appliquées.

Résumés des séances de l'Académie des sciences de Belgique.

Vierteljahrsschrift der astronomischen Gesellschaft, année 1891.

Rapport sur les travaux des Observatoires de Bruxelles et de Cointe pendant l'année 1890.

Astronomische Nachrichten, n^o 3049.

Sur les formules correctes de la nutation initiale. Réponse à M. N. Herz.

M. A. Stévert, chargé de cours. — 1^o Copernic et Galilée devant l'Université de Louvain. — Procès de Van Velden avec les notes et les pièces justificatives. Liège, Vaillant-Carmanne.

2^o Projets pour la rectification de l'Ourthe entre Chénée et Liège (*Bulletin communal*).

3° Rapport au ministre de l'industrie et des travaux publics présenté au nom du Comité de patronage des habitations ouvrières des cantons judiciaires de Liège.

4° Rails durs ou rails doux ? in-8°. Liège, Nierstrasz.

5° Les chemins de fer à l'Exposition universelle de Paris, 1889 (*Revue universelle des mines*, t. XIV).

M. G. Duguet, chargé de cours. — Éléments de physique, 4^e édition (en collaboration avec M. J. Fleury).

M. Eric Gerard. — 1° Leçons sur l'Electricité, 2^e édition, 2 vol. gr. in-8° (Liège, Léon de Thier. Paris, Gauthier-Villars et fils). — La première édition de cet ouvrage a été épuisée en moins d'un an.

2° Un auxiliaire des électromètres (*Bull. de l'Association des Ingénieurs-Électriciens sortis de l'Institut Montefiore*, 1891, p. 122).

M. Jacques Deruyts, chargé de cours. — 1° Essai d'une théorie générale des formes algébriques (VI-156 p. Extrait des *Mémoires de la Société royale des Sciences de Liège*. T. XVII).

2° Sur le nombre des fonctions invariantes (15 p., *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, 3^e série, n° 4).

3° Sur une extension de la loi de réciprocité de M. Hermite (14 p., *Ibidem*, t. XXII, n° 7).

M. P. de Heen, chargé de cours. — Recherches sur la vitesse d'évaporation des liquides pris au-dessous de la température d'ébullition. 1^{re} partie. *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. XXI, p. 11-24. 2^e partie, *Ibidem*, p. 214-219. 3^e partie *Ibidem*, séance du mois de juin.

M. G. Cesàro, chargé de cours. — *Annales de la Société géologique de Belgique*: 1° Etude des cristaux de cinabre obtenus par M. L. L. de Koninck, par l'action de l'air sur une solution de sulfure mercurique dans le sulfure iodique. Observation sur la méthode employée.

2° Idées sur le mode de formation de la barytine de Rumelange.

3° Barytine aciculaire du Bleyberg.

4° L'adulaire de Quenast.

5° La prehnite de Quenast.

6° Sur les notations compliquées des cristaux de *calcite*. Action directrice des cristaux de première formation sur ceux qui prennent naissance autour d'eux. Existence du scalénoèdre $d \frac{1}{41} d \frac{1}{63}$ à Rhisnes et de la forme $d \frac{1}{154} d \frac{1}{67} b \frac{1}{92}$ au Lac supérieur.

7° Cristaux de Vanadinite présentant nettement les caractères du groupe dihéxaédrique anormal.

8° Cristaux de sidérose présentant le scalénoèdre $e \frac{1}{3}$.

9° La Hatchettite et l'ozocérite. Détermination du système cristallin de ces cives minérales.

M. L. de Ball, assistant. — 1° Découverte d'une étoile variable (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*).

2° Observations d'étoiles doubles et comparaison des observations faites à Liège avec celles de MM. Dembowski, Engelmann, Hall et Schiaparelli (*Astronom. Nachrichten*).

3° Note relative à un problème de calcul intégral (*Ibid.*).

4° Ephéméride de la planète Eucharis pour l'opposition en 1891 (*Circulaire de l'Institut astronomique*).

M. F. Deruyts, assistant. — 1° Mémoire sur la théorie de l'involution et de l'homographie unicursale; 208 p. (*Mémoires de la Société royale des Sciences de Liège*, t. XVII, 2^e série).

2° Sur un procédé de génération de la surface cubique; 21 p. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXII, 3^e série, n° 7).

M. T. de Weydlich, assistant. — 1° État actuel de la science de l'Électricité et du Magnétisme. Discours inaugural (*Bull. de l'Ass. des Ing. Électriciens sortis de l'Inst. Montefiore*, 1891, p. 22).

2° Considérations sur les méthodes servant à la mesure des constantes des piles. — Dispositif donnant une grande exactitude. (*Ibid.*, p. 146).

3° Sur les mesures de la puissance des courants alternatifs. (*Ibid.*, p. 333).

P. Cerfontaine, assistant. — 1° Recherches sur le système cutané et sur le système musculaire du Lombric terrestre (*Archives de biologie*, t. X, p. 327-428, avec 4 planches).

2° Développement des douze premières cloisons chez le *Cereactis aurantiaca* (Avec une planche. *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. XXI, n° 1).

3° Développement des sarcoseptes chez l'*Astroïdes calycularis* (*Ibid.*, avec une planche).

4° Développement des tentacules chez l'*Astroïdes calycularis* (*Ibid.*, avec une planche).

5° Un nouveau Cerianthe du golfe de Naples. *Cerianthus Oligopodus* (Cerf.) [*Ibid.*].

6° Sur un nouveau Cerianthe de la mer Rouge. *Cerianthus Brachysoma* (Cerf.) [*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, n° 8, avec une planche].

7° Disposition des tentacules chez le *Cerianthus Membranaceus* (*Ibid.*, avec 3 fig. dans le texte).

8° Observations physiologiques sur l'Astroïdes calycularis (*Ibid.*, avec 3 fig. dans le texte).

9° Différents cas tératologiques chez des Anthozoaires (*Ibid.*).

M. E. Bourgeois, assistant. — 1° Ueber einige Sulfide des Naphthalins (En collaboration avec M. F. Krafft, dans les *Ber. deutsch. chem. Gesellsch.* Jahrgang XXIII, Heft 14).

2° Ueber die Tolylnaphtylsulfide (*Ibid.*, XXIV, 13).

M. Ed. Nihoul, assistant. — 1° Dosage iodométrique des nitrates et des chlorates, 14 pages et 1 planche. En collaboration avec M. le professeur L. de Koninck (*Revue universelle des mines*, etc., t. XIII, 3^e série, page 52).

2° Quantitative Bestimmung der löslichen Chloride, Bromide und Iodide. En collaboration avec M. le professeur L. de Koninck (*Zeitschrift für angewandte Chemie*, 1891, Heft 10).

3° Divers articles de physiologie végétale dans le *Bulletin horticole*.

4° Contribution à l'étude anatomique des Renonculacées. *Ranunculus arvensis* L., in-4° avec 66 figures (*Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. LII).

5° Ueber die quantitative Bestimmung von Brom und Iod neben Chlor (*Z. f. angew. Ch.*, 1891, Heft, 15).

Dans la faculté de médecine.

M. V. Masius. — A. Observations cliniques dans la *Riforma medica*, de Naples: 1° Abscès péritonal; péricardite (en collaboration avec M. Coirbay, assistant).

2° Carcinome de l'estomac (en collaboration avec M. Delbovier, assistant).

3° Guérison rapide d'un cas de chorée rhumatismale par l'usage de l'antipyrine (*Idem*).

4° Du traitement de la néphrite aiguë (en collaboration avec M. Jeanne, assistant).

5° Paralyse agitante et hystérie (*Idem*).

6° Sarcome du duodenum et du pancréas (*Idem*).

7° Mort subite dans la scarlatine (*Idem*).

8° La lymphé de Koch dans la tuberculose pulmonaire (*Idem*).

B. *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*: 1° La tuberculose et le traitement de Koch à la clinique médicale de l'Université de Liège.

2° Contribution à l'étude du rétrécissement duodénal au-dessous de l'ampoule de Vater.

M. C. Van Lair. — 1° Manuel de Pathologie interne, deuxième édition, 8^d in-8°, Paris et Liège, 1891.

2° La Naupathie (*Revue de Belgique*, novembre 1890).

3° Rapports à l'Académie royale de médecine.

M. Léon Fredericq. — 1° Institut de Physiologie. Travaux du laboratoire. Tome III, 1889-90, 1 vol. in-8°, 194 p., 90 fig., comprenant 12 mémoires, par MM. Léon Fredericq, Bienfait, Hogge, Ansiaux, Sarolea, Colson (Paris, J.-B. Baillièrre et fils).

2° Exercices pratiques de Physiologie. Un vol. in-8° de 64 p., 61 fig. (Paris, J.-B. Baillièrre et fils).

3° Sur un symptôme subjectif de l'astigmatisme.

4° Sur la physiologie de la branchie (*Archives de zoologie expérimentale*, 1891, p. 118, et *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, XX, p. 580).

5° Sur la conservation de l'hémo-cyanine (*Archives de zoologie expérimentale*, 1891, p. 124, et *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, XX, p. 582).

6° Revue de Physiologie pour 1890 (*Revue des sciences pures et appliquées*, 1891).

7° Rapport du jury chargé de juger le concours Joseph De Keyn, 1889-1890 (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, XXI, p. 715).

8° M. Paul Héger et les Instituts universitaires de Gand et de Liège (Liège, Vaillant-Carmanne, 1891, 12 p.).

9° Rapport, analyses, etc., dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, la *Revue des sciences médicales*, de Hayem, et le *Centralblatt für physiologie*, etc.

M. P. Nuel. — 1° Deux discours sur la prophylaxie des granulations, dans les *Bulletins de l'Académie royale de médecine*.

2° De la nutrition de la rétine (*Ibidem*).

3° Notice sur E. Warlomont, dans les *Annales d'oculistique*,

M. Ch. Firket. — 1° Démonstration d'éléments anormaux dans l'épithélium de revêtement d'une tumeur (*Verhandlungen der internat. medic. Congresses zu Berlin*, Abth. III, p. 118).

2° Contribution à l'étude de l'embolie paradoxale (*Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*).

3° Note sur les corps colorables de Flemming observés dans les tissus pathologiques (*Ibidem*, août).

4° De l'origine du cancer (*Annales de la Société belge de microscopie*, t. XVI).

5° Collaboration au *Centralblatt für allgemeine Pathologie und pathologische Anatomie*.

6° (En collaboration avec M. le docteur Malvoz) : Observation de thromboses des branches de l'artère mésentérique supérieure et infarctus de l'intestin grêle (*Archives de médecine expérimentale et d'anatomie pathologique*, Septembre).

M. X. Francotte. — 1° Etudes sur l'anatomie pathologique de la moëlle épinière (*Archives de Neurologie*).

2° L'importance de la psychiatrie. Leçon inaugurale.

3° L'anthropologie criminelle. Paris, J. B. Baillière.

M. F. Fraipont, chargé de cours. — 1° Du traitement de l'endométrite (*Bulletin de la Société belge de gynécologie*).

2° Opération césarienne, suivie d'amputation utéro-ovarique dans un cas d'ostéomalacie (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*).

3° Rétroversion irréductible de l'utérus gravide compliquée de kyste ovarique. — Avortement provoqué. — Ovariectomie et hystéropexie abdominale (*Ibid.*).

4° De la grossesse après l'hystéropexie abdominale pratiquée pour rétroflexion utérine (*Ibid.* et dans les *Archives de Toxicologie de Paris*).

5° Analyses, rapports, comptes-rendus (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*).

6° En collaboration avec M. Delbœuf : Accouchement dans l'hypnotisme (*Ibid.* et *Revue de l'hypnotisme*).

M. A. Jorissen, chargé de cours. — 1° La Linamarine. Nouveau glucoside azoté retiré du Lin (*Bulletin de l'Académie des sciences*), en collaboration avec M. Hairs, assistant.

2° L'analyse du beurre (*Bulletin de l'Association des chimistes Belges*).

3° Revues, Analyses, Rapports, dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, le *Bulletin de l'Association des chimistes Belges*, etc.

M. Schiffers, chargé de cours. — 1° De la spécialisation en médecine. — Des rapports des études laryngologiques et otologiques avec la médecine générale (Leçons d'ouverture de la clinique laryngologique et de la clinique otologique. Décembre 1890).

2° Comptes rendus analytiques dans :

a) *Archivos internacionales di Laringologia, otologia, rinologia*, de Barcelone. Décembre 1890, p. 207 et s.

b) *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*. Année 1890, p. 399 et s.; — p. 421 et s.; — p. 496 et s.

3° De l'angine de Ludwig (Leçon clinique publiée dans la *Gazette médicale de Liège*, 1891).

4° Sténose de la trachée par compression (Communication à la *Société de laryngologie de Belgique*. Mai 1891).

E. Malvoz, assistant d'anatomie pathologique. — 1° Le *Bacterium coli commune* comme agent habituel des péritonites d'origine intestinale (*Archives de médecine expérimentale et d'anatomie pathologique*. Paris, 1891).

2° Thromboses des branches de l'artère mésentérique supérieure et infarctus de l'intestin grêle (*Ibidem*).

3° Deux cas rares de grossesse gemellaire avec séjour prolongé de l'un des produits mort dans la matrice (*Annales de la Société de médecine légale de Belgique*).

4° Diagnostic de l'origine des péritonites par l'examen bactériologique et ses applications médico-légales (*Ibidem*).

5° Contribution à l'étude des lésions internes chez les brûlés (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*).

6° Une épidémie de fièvre typhoïde avec présence du microbe pathogène dans l'eau de boisson (*Ibidem*).

7° Propagation d'une tumeur conjonctive le long d'une muqueuse (*Ibidem*).

8° Empiriques et charlatans (*Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*).

9° Comptes-rendus, Analyses, Revues, Rapports, présentation de pièces anatomiques dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, de la *Société de médecine légale de Belgique*, de la *Société de salubrité publique et d'hygiène*.

D^r M. Herman. — Travaux du laboratoire d'anatomie pathologique et de bactériologie :

1° De l'influence de quelques variations du terrain organique sur l'action des microbes pyogènes (*Annales de l'Institut Pasteur*).

2° De l'identité du bacille d'Eberth et du *bactérium coli commune* (*Archives de médecine expérimentale et d'anatomie pathologique*).

H. Boons, candidat en médecine, préparateur d'anatomie pathologique. — État actuel de nos connaissances sur les Protozoaires pathogènes par PFEIFFER. Traduit de l'allemand (*Presse médicale belge*, n° 12-13-14).

- M. M. Jeanne**, assistant de clinique médicale. — Pathologie et thérapeutique des maladies du système nerveux, par L. Hirt, professeur à l'Université de Breslau. Traduit de l'allemand, Liège, M. Nierstrasz, 1 vol. gr. in-8° de 700 pages.
- D^r Colson**. — Recherches physiologiques sur l'occlusion de l'aorte thoracique. Mémoire couronné au concours des bourses (*Archives de Biologie*, X, p. 451, 8 fig.).
- Georges Ansiaux**. — De l'influence de la température extérieure sur la production de chaleur chez les animaux à sang chaud (*Archives de Biologie*, XI, p. 1, 10 fig.).

Dans le personnel de la bibliothèque.

- M. Paul Maes**, sous-bibliothécaire. — Les portraits de Charlemagne (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*).
- M. J. Defrecheux**. — 1° Anthologie des poètes wallons, avec courtes notices biographiques et bibliographiques, par Ch. Defrecheux, Jos. Defrecheux et Ch. Gothier (fasc. 7, 8, 9, 10 et 11).
2° Préface de *El rouse dé sainte Ernelle*, drame par Georges Willame, de Nivelles.
3° Détails anecdotiques sur Nicolas Defrecheux (en collaboration avec M. Charles Defrecheux).
4° Collaboration au *Questionnaire de Folklore*, au *Bulletin de folklore*, au *Journal Franklin* et à *La Tradition*. (Paris).

COLLECTIONS.

Le cabinet de *physique expérimentale* et celui de *physique du doctorat* ont fait l'acquisition de plusieurs instruments nouveaux.

Le crédit alloué à la *chimie générale* a dû être consacré presque tout entier à l'entretien du laboratoire. Le reliquat a servi à compléter la série des cristaux nécessaires pour l'étude de l'isomorphisme.

La collection de *chimie industrielle*, installée dans les nouveaux locaux de l'Institut chimique, a été en

grande partie renouvelée, sans qu'il en soit résulté la moindre dépense pour le gouvernement. M. L. Goret, profitant de ses nombreuses relations, s'est adressé aux principaux industriels de notre pays. Tous ont répondu à son appel avec le plus grand empressement et un désintéressement complet. Ils lui ont fait parvenir de multiples spécimens des produits de leur industrie, ainsi que divers appareils et plans de leurs installations les plus récentes. Grâce au zèle de l'honorable professeur, notre musée de chimie industrielle n'a actuellement rien à envier aux plus belles collections de ce genre de la Belgique et de l'étranger.

Parmi les accroissements qu'ont reçus les collections de l'*institut botanique*, nous citerons : un riche herbier de cryptogames formé par feu M. Jean-Lambert Franquinet et généreusement offert à l'Université par M. Franquinet, consul de Belgique à Maestricht ; un lot d'orchidées rares, don de M. Pedro Binot, horticulteur à Petropolis ; une collection remarquable d'Hymenophylles, donnée par M. Chalon, professeur de sciences à Namur ; un Podocarpus et un Sterculia, envoyés par M^{lle} la comtesse de Robiano ; un assez grand nombre de plantes provenant d'échanges.

Les collections d'*exploitation des mines* se sont enrichies cette année d'un modèle du charbonnage des Six-Bonniers, à Seraing, offert par M. B. Souheur, directeur-gérant de ce charbonnage ; d'un appareil coup-de-poing pour l'amorçage électrique des mines, avec conducteurs et amorces ; d'une perforatrice Elliott et de divers outils pour le bourrage et l'amorçage des mines.

La collection qui se rattache au cours de *Topographie*, s'est augmentée d'un niveau Burel à réflexion, d'une boussole à réflexion du capitaine Rater, d'une poche de mineur complète.

Notables ont été les accroissements du cabinet de l'*institut anatomique*. Nous y trouvons à mentionner plus

de soixante-dix coupes, pratiquées sur pièces congelées, puis durcies et fixées dans l'alcool, beaucoup de pièces montrant *in situ* les muscles de différentes parties du corps, des préparations de plusieurs nerfs et de l'aorte, etc. Le musée a fait aussi l'acquisition de divers appareils, de moules en plâtre, de planches murales coloriées et d'un certain nombre de photographies.

Les collections de l'*institut de physiologie* se sont enrichies de plusieurs appareils nouveaux, destinés aux démonstrations ou aux recherches. Citons un modèle du jeu des valvules du cœur, un interrupteur électrique à lames vibrantes et une pendule avec interrupteur électrique.

BIBLIOTHÈQUE.

Les ressources dont notre Bibliothèque a disposé cette année consistent dans le crédit ordinaire de 15,500 francs, augmenté de 600 francs pour la bibliothèque de l'École des mines. Les deux tiers de ce crédit de 16,100 francs étant engagés d'avance dans les abonnements aux Revues et dans les continuations d'ouvrages, il est resté une somme de 5,000 francs environ pour faire face aux frais de reliure et à l'achat de livres. La Ville a continué de contribuer, par une allocation de 1,000 francs, à l'accroissement des collections qui intéressent plus particulièrement la bibliographie locale et l'histoire de l'ancienne principauté de Liège.

Le nombre des volumes et brochures entrés à la Bibliothèque pendant l'année académique 1890-1891 est de 4,562. Dans ce nombre, les thèses universitaires ou dissertations figurent pour un chiffre de 3,261.

Dons. — Nous nous plaignons à remercier ici les donateurs, gouvernements, sociétés savantes ou particuliers, qui ont

enrichi par leurs envois la bibliothèque de l'Université, ainsi que les auteurs qui ont bien voulu lui faire hommage de leurs travaux.

Ces donateurs sont : le Gouvernement belge, l'État indépendant du Congo, les gouvernements de France, de la Grande-Bretagne, d'Italie, de Russie, des États-Unis d'Amérique, du Brésil, de la République Argentine ; les villes de Liège, de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de la Haye, de Maestricht ; l'Académie royale de Belgique, l'Académie de médecine, l'Académie flamande et la Commission royale d'histoire ; — un grand nombre de Sociétés savantes, tant du pays que de l'étranger, et notamment : la Société royale des Sciences, de Liège ; la Société royale de Géologie, id. ; la Société de médecine, id. ; les Sociétés liégeoises d'Archéologie, d'Art et d'Histoire, d'Histoire et de Géographie ; les Bibliophiles liégeois ; la Société de Littérature wallonne ; la Société Franklin ; la Société royale de Numismatique et la Société des Ingénieurs sortis des écoles de Liège ; la Société entomologique de Belgique ; le *Willemsfonds* ; les Sociétés royales de Géographie d'Anvers et de Bruxelles ; les Sociétés de médecine d'Anvers et de Gand, etc., etc.

Nombreux sont les instituts étrangers qui, soit directement, soit par l'entremise de la Commission royale des Échanges internationaux, nous font régulièrement et à titre gracieux l'envoi de leurs publications. Nous devons spécialement remercier de ce chef : l'Académie impériale de St-Petersbourg ; les *Lincci* et les *Nuovi-Lincci*, de Rome ; les Académies de Vienne et de Stockholm ; la *British association for advancement of Science* ; la *Smithsonian institution*, de New-York ; la Société française pour l'avancement des Sciences ; le musée Guimet, de Paris ; la Société Géologique, de Berlin, etc., etc.

Où le progrès continu de nos accroissements est le plus marqué, c'est dans le compartiment des dissertations ou thèses universitaires. Les publications de cette catégo-

rie qui nous étaient parvenues durant l'année académique précédente s'élevaient déjà à 3,029. Nous en avons inscrit cette année 3,261, provenant de 50 universités ou écoles de hautes études, à savoir : les Universités de Gand, de Bruxelles et de Louvain ; de Leyde, d'Utrecht et de Groningue ; l'Université de Paris et les facultés d'Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse, Alger ; l'Université de Saragosse ; les Universités de Berlin, Bonn, Breslau, Erlangen, Fribourg, Giessen, Gottingue, Heidelberg, Iéna, Kiel, Königsberg, Marbourg, Munich, Tubingue, Wurzburg, Helsingfors, Copenhague, Lund, Upsal, Stockholm, Christiania, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Zurich ; l'Université de Californie, l'École polytechnique d'Aix-la-Chapelle et le Gymnase de Hambourg.

Les particuliers qui ont donné des livres à la Bibliothèque sont : MM. V. Abeccia, L. Aguillon, G. Beltjens, Th. Bernier, J. Bertrand, A. Bienfait, V. Bouton, le Dr Burggræve, G. Bolland, Campbelle, E. Catalan, V. Chauvin, baron de Chestret, J. J. Christophe, J. Clarke, E. Counsel, P. J. L. Deckers, J. Defrecheux, J. Delbœuf, A. Deletrez, A. Delmer, Dr E. Delsaux, J. Demarteau, C. Demblon, G. Dewalque, Fl. Desoer, Detroz, J. De Witte, G. Duguet, Dusoleil, V. Dwelshauvers-Dery, Jean Fontaine, X. Francotte, W. Frère-Orban, Dr Gaillard, J. Gielen, C. de Gellinck d'Elseghem, Godenne, L. Goemans, Goossens, Gui de Chauliac, Helleberg, M. Heins, L. Jaucken, J. H. Keiffer, baron t'Kint de Roodenbeke, O. Lattes, A. Lameere, J. Lameere, A. Lebeau, F. Leconte, Le Paige, G. Luvini, P. Maes, F. Magnette, E. Mahaim, P. Marchot, P. Marlin, Dr Martiny, E. Mathieu, G. Massaroli, Meunier, E. P. Moreno, H. Peters, E. Polain, A. Preud'homme de Borre, E. Ronkar, Ch. Saroléa, J. Sauvenière, H. Schuermans, G. Sodoffsky, A. Stévert,

E. Stocquart, J. Tideman, comte Hipp. d'Ursel, Vanden Boorn, E. Vanden Corput, Dr Vanlair, Van Schoor, F. Van Veerdeghem, A. Weber, A. Winands, M. Wilmotte, F. Yserentant et P. P. Zeledon.

Statistique de la lecture et du prêt. — La fréquentation de la salle de lecture est toujours en progrès. Le nombre des volumes communiqués pendant l'année académique 1890-1891 est de 15,084; il avait été pour l'année précédente de 11,820; différence en faveur du dernier exercice : 3,264 volumes.

Le prêt au dehors se maintient à un chiffre élevé : 8,047 volumes avaient été prêtés en 1889-1890; on en a prêté 8,074 pendant la période qui vient de finir.

Dans ce mouvement n'est pas compris le cabinet des Périodiques, qui met environ 400 Revues à la disposition des travailleurs admis à le fréquenter. Il reçoit en moyenne 12 visiteurs par jour.

INSTALLATIONS UNIVERSITAIRES.

Beaucoup a été fait cette année pour fournir à notre enseignement théorique et pratique les installations qui lui sont nécessaires.

Au mois d'avril dernier, on a mis en adjudication et commencé à construire le bâtiment qui doit achever l'Institut de chimie; on peut dire qu'il en constitue la partie capitale, car, sans lui, les parties déjà terminées ne pouvaient être utilisées. Il comprend l'auditoire de chimie générale avec ses dépendances, salles de préparation et de collections, un vaste laboratoire de cent-soixante-dix mètres carrés, muni d'annexes pour l'exécution des opérations spéciales ou dangereuses, enfin le complément des laboratoires affectés aux travaux des élèves qui aspirent au doctorat en sciences chimiques ou qui désirent se spécialiser

dans ces sciences. Les constructions nouvelles réuniront en un corps les bâtiments aujourd'hui isolés, situés le long du quai et dans la rue de l'Université. Grâce à ces travaux, l'enseignement si important de la chimie pourra se faire bientôt dans les meilleures conditions.

Le beau bâtiment qui s'élève entre la salle académique et la place de l'Université et qui fait grand honneur à l'architecte M. L. Demany, est presque achevé. Il pourra être occupé au mois de mai. Dès maintenant, le cours de métallurgie se fera dans le nouvel auditoire qui lui est préparé, à côté de la vaste salle de collection située dans l'édifice voisin, salle dont jusqu'ici on n'avait pu tirer aucun profit.

Dans les anciens locaux du Conservatoire, on a aménagé cinq auditoires pour les cours de l'École Normale des Humanités aujourd'hui transférés à l'Université. Plusieurs chambres plus petites et une salle de musée y sont destinées au même service.

L'Institut électro-technique, qui porte à juste titre le nom de son fondateur M. Montefiore, a été installé dans le magnifique bâtiment construit en 1881, rue St-Gilles, pour l'École Normale.

Depuis son premier établissement, cet institut a vu grandir, sans interruption, le nombre de ses élèves et sa renommée. Cette année, il a été fréquenté par trente-cinq élèves, dont dix-sept étrangers. Parmi ceux-ci, il y avait quatre ingénieurs sortis de Delft, deux officiers de la marine argentine, un ingénieur formé à l'École des mines de Madrid, récemment nommé professeur à cette école et venu à Liège pour se préparer à sa nouvelle mission. L'Institut comptait également trois étudiants porteurs du diplôme d'ingénieurs de l'Université de Gand, ainsi que trois officiers de l'artillerie belge.

Mais cette prospérité même risquait de paralyser le progrès de notre école d'électricité. Les locaux qu'elle occupait étaient devenus trop étroits pour sa population

croissante. Afin de favoriser son plein développement, le Gouvernement lui a cédé le spacieux édifice de la rue Saint-Gilles et alloué les fonds nécessaires à l'appropriation des nouveaux locaux. De son côté, M. le sénateur Montefiore, par un acte de munificence plus généreux encore que les précédents, a facilité l'acquisition de machines plus perfectionnées et complété l'outillage.

Les bâtiments de l'École Normale, formés d'un édifice principal et de plusieurs annexes, se prêtaient admirablement aux nouveaux services qu'ils sont appelés à rendre. Les grandes machines sont placées dans les annexes-séparées de la construction principale. Au rez de chaussée de celle-ci sont aménagés, outre l'auditoire et la salle de collection, des salles d'essai et un vaste atelier, où chaque élève possédera son étau et son armoire à outils. Au premier étage, on trouve entre autres toute une série de petits laboratoires destinés chacun à un groupe de trois élèves seulement; leur travail sera d'autant plus fructueux qu'il s'accomplira isolément. Le deuxième étage renferme une très grande salle permettant d'exécuter les expériences qui nécessitent un emplacement considérable, et une seconde série de petits laboratoires, réservés au professeur, aux assistants, aux élèves les plus avancés et aux personnes étrangères à l'Institut qui pourront être autorisées à y exécuter des recherches spéciales.

Nous avons aussi eu le bonheur de voir adjuger cette année la construction du nouvel hôpital si impatiemment attendu. Il sera érigé sur un terrain isolé mesurant plus de quarante mille mètres carrés, situé entre la rue des Bonnes Villes, portée à vingt-cinq mètres de largeur, le boulevard de la Constitution et le quai de la Dérivation. Indépendamment d'une chapelle, qui sera celle de l'hôpital actuel reconstruite, d'un bâtiment pour l'administration et les polycliniques, de salles de bain et d'hydrothérapie, il comprendra douze pavillons isolés, calculés pour trois cent

trente lits, pourvus de tous les accessoires que réclame la bonne organisation des cliniques. Il y sera annexé, en outre, un institut d'anatomie pathologique, exclusivement destiné à l'enseignement. Construit sur le modèle des hôpitaux universitaires que possède l'Allemagne, le nouvel hôpital sera réellement clinique, le premier peut-on dire de ce genre qui aura été bâti dans le pays.

Enfin, l'on s'est occupé activement des plans et des devis pour la construction et l'appropriation des locaux destinés à l'enseignement de la mécanique et de la physique, le seul qui soit resté en souffrance. Nous sommes convaincus qu'on mettra bientôt la main à l'œuvre et que ce dernier institut, dont le besoin se fait si vivement sentir, sera achevé à la fin de l'année prochaine.

Le moment est donc proche où notre Université pourra rivaliser, sous le rapport des installations scientifiques avec les établissements similaires les mieux outillés. Le moment, dis-je, est proche où, selon la parole de M. Traenster, le promoteur de tous ces travaux, on verra, sur les deux rives de la Meuse des monuments au niveau de la science, qui seront un honneur pour la Belgique et un sujet d'orgueil pour la ville de Liège.

Arrivé au terme de mon rectorat, j'ai un devoir agréable à remplir, celui de la reconnaissance. A vous, Monsieur l'Administrateur, à vous, mes chers collègues, mes meilleurs, mes plus sincères remerciements pour l'appui bienveillant que vous n'avez cessé de m'accorder et qui m'a tant aidé dans l'accomplissement de mes fonctions. Je n'oublierai jamais la sympathie que vous m'avez témoignée; le souvenir en restera gravé au fond de mon cœur.

Vous aussi, Messieurs les étudiants, avez droit à mes sentiments de gratitude. Le zèle au travail dont vous avez fait preuve, la bonne entente qui a toujours régné parmi

vous, le respect de l'ordre, qui est de tradition à l'Université de Liège et que vous avez constamment observé, m'ont rendu la tâche douce et facile, et je transmets à mon successeur, sans avoir dû en user, le pouvoir disciplinaire que me donnait l'autorité rectorale. Vous m'avez permis d'être fier de vous et je vous en remercie.

En vous faisant mes adieux, je forme les vœux les plus sincères pour le succès de vos études, afin que, bien armés pour le combat de la vie, vous parcouriez plus tard, avec honneur et prospérité, la carrière que vous avez choisie.

S'adressant ensuite au nouveau recteur, M. Galopin, M. Roersch s'exprime en ces termes :

MONSIEUR LE RECTEUR,

Je suis heureux de vous remettre les insignes de la dignité rectorale.

Les hautes qualités qui distinguent votre enseignement, l'impartialité, l'affabilité et l'énergie qui forment le fond de votre caractère, nous sont un sûr garant de la direction sage et éclairée que vous saurez donner à notre chère université.

M. Galopin prononce les allocutions suivantes :

MONSIEUR LE PRO-RECTEUR,

Je vous suis très reconnaissant des paroles aimables que vous venez de m'adresser. Vous m'avez toujours accordé une bienveillance particulière. Permettez-moi de compter sur vos conseils et votre appui dans l'accomplissement de la tâche que j'entreprends aujourd'hui.

Le premier devoir de mon rectorat est bien agréable à remplir. Je vous félicite et je vous remercie de votre dévouement absolu à l'Université. Tous vos collègues vous

rendent volontiers ce témoignage que vos actions n'ont jamais eu d'autre mobile que la prospérité de notre institution et que toutes les forces de votre haute intelligence et de votre volonté si douce et si ferme à la fois ont été consacrées uniquement à la défense des grands intérêts qui vous étaient confiés.

Vous avez rappelé avec raison le nom de l'un de vos devanciers, M. Trassenster. Mais si c'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir entrepris l'œuvre de nos instituts scientifiques, c'est à vous et au regretté M. Wasseige que revient le grand mérite d'avoir su la poursuivre avec énergie et la mener à bonne fin.

Laissez-moi aussi rendre un juste hommage à votre infatigable activité durant les travaux préparatoires de la nouvelle loi sur la collation des grades académiques.

L'Université vous gardera des sentiments d'estime et de profonde reconnaissance.

MES CHERS COLLÈGUES,

Ce n'est qu'au hasard des circonstances et des interprétations juridiques que je dois l'honneur de recevoir l'hermine. Le plus souvent, le rectorat est le couronnement d'une longue carrière dans l'enseignement supérieur, la juste récompense d'éminents services rendus à l'Université. Nous regrettons tous que l'autorité de la jurisprudence administrative empêche aujourd'hui un Maître illustre d'honorer le rectorat lui-même par l'éclat de son nom et l'autorité de sa science. Il convient que j'exprime nos sentiments unanimes en présentant à notre vénéré collègue, Monsieur de Laveleye, l'hommage de notre profond respect.

Chers collègues, l'honorable Monsieur Roersch a bien voulu louer mon impartialité et mon attachement à l'Université. Ces qualités, je vous promets de les maintenir et

de les développer au plus haut degré. Je suis le disciple fidèle d'un Maître dont l'Université a conservé la mémoire : je m'efforcerai d'apporter, dans l'exercice du rectorat, l'esprit de sagesse et de modération que M. Victor Thiry s'est plu à m'inculquer. C'est sur la foi de cette promesse que j'ose réclamer votre concours le plus sympathique.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

C'est un jeune Recteur qui s'adresse à vous, ardent et enthousiaste comme vous, épris comme vous de toutes les nobles choses. Mon cher prédécesseur vient de vous rendre un magnifique hommage ; il a dit que vous avez honoré notre Université. Enfant de l'Université de Liège, je travaillerai avec vous à porter toujours plus haut la gloire de notre Alma Mater !

J'aurai avec vous tous les rapports affectueux que j'ai toujours eus avec mes chers élèves de la Faculté de Droit. Mais je vous demande de conserver deux grandes choses : la dignité de la conduite et l'application régulière au travail.

Animés d'un même zèle et d'un même dévouement, nous marcherons la main dans la main, à la conquête de la science pour le bonheur de vos parents et la grandeur de la patrie !

MESSIEURS,

Le corps professoral remercie Messieurs les magistrats et les hauts fonctionnaires qui ont bien voulu honorer cette cérémonie de leur présence et témoigner ainsi une fois de plus de leur sollicitude pour l'Université.

Je déclare ouverte l'année académique 1891-1892.

